

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1925**

---

**XVI**

**BUDGET**

DES

**RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES**

**POUR L'EXERCICE 1925**

---

---

**BUITENGEWONE ZITTIJD 1925**

---

**XVI**

**BEGROOTING**

VAN DE

**BUITENGEWONE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN**

**VOOR HET DIENSTJAAR 1925**

(2)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

**TITRE PREMIER.**

**Dépenses extraordinaires.**

**ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1925, énumérées au tableau I ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 610,230,690 francs.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

**TITEL ÉÉN.**

**Buitengewone uitgaven.**

**EERSTE ARTIKEL.**

Voor de buitengewone uitgaven van het dienstjaar 1925, in de hierbijgaande tabel I opgesomd, zijn credieten geopend ten beloope van 610,230,690 frank.

Ces crédits se répartissent de la manière suivante : Die credieten zijn volgender wijze verdeeld :

MINISTÈRES.	Dépenses extraordinaires. — Buitengewone uitgaven.	MINISTERIËN.
Ministère de la Justice . . . . .	1,495,000 »	Ministerie van Justitie.
— des Affaires Étrangères . . . . .	300,000 »	— van Buitenlandsche Zaken.
— de l'Intérieur et de l'Hygiène.	6,800,000 »	— van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
— des Sciences et des Arts . . . . .	28,093,895 »	— van Wetenschappen en Kunsten.
— de l'Agriculture . . . . .	1,867,000 »	— van Landbouw.
— des Travaux publics . . . . .	235,897,236 »	— van Openbare Werken.
— de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale . . . . .	3,910,000 »	— van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke Voorzorg.
— de la Défense nationale . . . . .	136,253,000 »	— van Landsverdediging.
— des Finances . . . . .	195,914,559 »	— van Financiën.
TOTAL . . . fr.	610,230,690 »	TOTAAL.

**TITRE II.****Recettes extraordinaires.****ART. 2.**

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1925 sont évaluées à la somme de 115,821,500 francs, conformément au tableau II ci-annexé.

**TITRE III.****Dispositions diverses.****ART. 3.**

Le Gouvernement est autorisé à exonerer la Société nationale des habita-

**TITEL II.****Buitengewone ontvangsten.****ART. 2.**

Voor het dienstjaar 1925, worden de buitengewone ontvangsten geraamd op de som van 115,821,500 frank, overeenkomstig de hierbijgevoegde tabel II.

**TITEL III.****Verschillende bepalingen.****ART. 3.**

De Regeering mag de Nationale Maatschappij van goedkoope woningen

tions et logements à bon marché du paiement, à concurrence du quart de leur montant, des 66 annuités de 2.75 % couvrant les avances à faire à cette institution par imputation sur le crédit de 100 millions de francs, ouvert pour cet objet à l'article 132 du tableau I ci-annexé, ainsi que les avances qui lui seront consenties pour compte de l'État par la Caisse générale d'Épargne et de Retraite.

Cette exonération aura comme contrepartie celle à accorder par la Société nationale, dans la même limite, sur les annuités qui lui seront dues du chef des avances dérivant de l'emploi de ladite somme de 100 millions de francs, d'une part, aux sociétés de construction agréées par elle, dont la gestion sera reconnue saine et régulière et dont le bilan annuel sera déficitaire, à l'exclusion toutefois des sociétés coopératives de locataires et des sociétés constituées à l'initiative d'industriels dans le but exclusif d'assurer le logement de leur personnel; d'autre part, à toutes les sociétés indistinctement qui vendront leurs maisons individuelles soit à des personnes réputées peu aisées au sens de l'article 4 de la loi du 11 octobre 1919 sur les habitations et logements à bon marché, soit à toutes autres personnes dont les ressources ne dépassent pas les maxima établis par l'arrêté royal du 14 octobre 1922, modifié par celui du 12 février 1924.

ART. 4.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits admi-

en woonvertrekken vrijstellen van de betaling, ten beloope van het vierde van haar bedrag, der 66 annuïteiten van 2.75 t. h. welke de voorschotten dekken die aan deze instelling verleend worden bij aanrekening op het crediet van 100 millioen frank voor dit voorwerp uitgetrokken onder artikel 132 der hierbijgaande tabel I, alsook de voorschotten voor rekening van den Staat door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas toegestaan.

Deze vrijstelling zal worden opgewogen door die te verleen en door de Nationale Maatschappij, binnen dezelfde grens, op de annuïteiten welke haar verschuldigd zullen zijn uit hoofde van de voorschotten voortvloeiende uit het aanwenden van gemelde som van 100 millioen frank, eenerzijds, aan de door haar aangenomen maatschappijen wier beheer gezond en regelmatig zal bevonden worden en wier jaarlijkse balans met een tekort sluit, ter uitsluiting nochtans der samenwerkende vennootschappen van huurders en der vennootschappen opgericht op initiatief van nijveraars met het uitsluitend doel de huisvesting van hun personeel te verzekeren; anderzijds, aan al de vennootschappen zonder onderscheid welke hunne individueele huizen zullen verkoopen, hetzij aan personen die als minvermogend geacht worden in de zin van artikel 4 der wet van 11 October 1919 op de goedkoope woningen en woonvertrekken, hetzij aan alle andere personen waarvan de hulpmiddelen de bij Koninklijk besluit van 14 October 1922, gewijzigd door dat van 12 Februari 1924 bepaalde maxima niet te boven gaan.

ART. 4.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve

nistratifs; restent débiteurs ou crédi-  
tours vis-à-vis du Trésor de la diffé-  
rence, en plus ou en moins, entre les  
sommes perçues et celles qui leur sont  
dues au titre de leurs allocations; le  
solde est reporté à l'exercice suivant.

## ART. 5.

Par dérogation à l'article 20 de la loi  
du 15 mai 1846 sur la comptabilité  
de l'État, le Ministre de la Défense  
Nationale est autorisé à procéder vis-  
à-vis de Gouvernements étrangers, au  
paiement ou au versement, à titre de  
provision, de sommes réclamées par ces  
Gouvernements préalablement à l'exé-  
cution de commandes de certaines caté-  
gories de matériels et de munitions  
indispensables aux besoins de l'armée.

Donné à Bruxelles, le 20 juin 1925.

credieten ontvangen, blijven tegenover  
de Schatkist schuldenaars of schuld-  
eischers voor het verschil, in meer of in  
min, tusschen de opgetrokken sommen  
en die welke hun voor hunne toeken-  
ningen verschuldigd zijn; het saldo  
wordt op het volgend dienstjaar over-  
gedragen.

## ART. 5.

In afwijking van artikel 20 der wet  
van 15 Mei 1846 op de Staatsreken-  
plichtigheid, mag de Minister van  
Landsverdediging aan vreemde Regee-  
ringen die sommen uitbetalen of stor-  
ten, welke die Regeringen zouden  
eischen, bij voorraad, voor de uitvoering  
van bestellingen van sommige catego-  
riën materieel en munitie, onmisbaar  
voor 's legers behoeften.

Gegeven te Brussel, den 20 Juni  
1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :  
*Le Ministre des Finances,*

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Financiën,*

ALB. JANSSEN.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES  
POUR L'EXERCICE 1925.**

---

**TABLEAU I**

---

**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES**

---

---

**BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN  
EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1925.**

---

**TABEL I**

---

**BUITENGEWONE UITGAVEN**

**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE.</b>		
1	Établissement d'éducation de l'État pour filles, à Saint-Servais. . . . .	500,000 »
2	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai : construction et aménagement des locaux, matériel, mobilier . . . . .	240,000 »
2 <sup>bis</sup>	Subside extraordinaire pour travaux à effectuer en vue de la restauration de la chapelle de l'ancienne abbaye de la Cambre . . . . .	275,000 »
2 <sup>ter</sup>	Établissements d'éducation et institutions publiques de l'État. — Acquisition de matériel d'incendie et travaux d'aménagement aux bâtiments en vue de les mettre à l'abri du feu . . . . .	180,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . . fr.		1,195,000 »
<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.</b>		
3	Acquisition, construction ou reconstruction d'hôtels pour les légations et consulats . . . . .	300,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES . . . . . fr.		300,000 »
<b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.</b>		
4	Frais d'études et travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa . . . . .	200,000 »
5	Supprimé . . . . .	»
6	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Neblon, entrepris par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions, pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise . . . . .	1,500,000 »
	Subside de l'État aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbe-deeling » . . . . .	1,600,000 »
8	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek (1 <sup>er</sup> lot) exécutés par la province de Brabant . . . . .	500,000 »
A REPORTER. . . . . fr.		3,800,000 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>MINISTERIE VAN JUSTITIE.</b>	
	Rijksopvoedingsgesticht voor meisjes, te Sint-Servatius . . . . .	1
	Staatskrankzinnigengesticht te Doornik : oprichting en inrichting der lokalen, materieel, mobilair.	2
1,195,000 »	Buitengewone toelage voor werken te verrichten met het oog op het behouden der abdijkerk van ter Kamer.	2 <sup>bis</sup>
	Rijksopvoedingsgestichten en Openbare Rijksinstellingen. — Aankoop van brandweermaterieel en inrichtingswerken aan de gebouwen ten einde ze tegen brand te beschermen.	2 <sup>ter</sup>
	<b>TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.</b>	
	<b>MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.</b>	
300,000 »	Aankoop, oprichting of heroprichting van hotels voor de gezantschappen en consulaten.	3
	<b>TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.</b>	
	<b>MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID.</b>	
	Kosten van studie en te verrichten werken aan de minerale bronnen en gezondheidsinstellingen der stad Spa . . . . .	4
	Afgeschaft . . . . .	5
	Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van opvangen en van aanvoer van de bovenbronnen der Neblon, ondernomen door de « Compagnie intercommunale des Eaux de l'agglomération liégeoise et extensions » voor de opvoeding der Luiksche omgeving.	6
6,800 000 »	Toelage aan de gemeenten die een waterleiding aanleggen, toe te voeren door de Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling.	7
	Eerste schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken tot aanvullende verbetering van de waterafvoer van het dal der Maelbeek (1 <sup>o</sup> lot), door de provincie Brabant uitgevoerd.	8
	<b>OVER TE DRAGEN.</b>	<b>3</b>

## DEPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . fr.	3,800,000 »
9	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des grands collecteurs de Saint-Job et de Stalle, à Uccle . . .	750,000 »
9bis	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement d'un réseau de distribution d'eau entrepris par la ville de Malines . . . . .	500,000 »
9ter	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau, entrepris par les communes de la banlieue liégeoise alimentée par les sources du Néblon adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions . . . . .	1,750,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE. . . fr.	6,800,000 »
	<b>MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.</b>	
10	Enseignement normal. — Construction, ameublement, etc. des écoles normales de l'État à Couvin, Gand, Iluy, Mons, Verviers, Andenne, Bruges et Bruxelles.	865,000 »
11	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Lierre . . . . .	1,400,000 »
12	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Nivelles . . . . .	1,050,000 »
13	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Blankenberghe . . . . .	560,000 »
14	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Arlon . . . . .	4,900,000 »
15	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Liège . . . . .	1,400,000 »
16	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Tournai . . . . .	700,000 »
17	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Virton . . . . .	350,000 »
17bis	Enseignement normal. — Amélioration, aménagement, ameublement, etc., de l'école normale de l'État, à Laeken . . . . .	500,000 »
18	Enseignement primaire. — Subsidés pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles . . . . .	12,000,000 »
18bis	Enseignement primaire. — Aménagement, ameublement, installation, etc., des pensionnats pour enfants de bateliers . . . . .	500,000 »
19	Enseignement primaire. — Part d'intervention de l'État dans les réparations des bâtiments d'école des régions dévastées . . . . .	2,650,000 »
	A REPORTER. . . fr.	26,875,000 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<p><b>OVERDRACHT.</b></p> <p>Eerste schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken voor het aanleggen van groote hoofdriolen te Sint-Job en te Stalle, te Ukkel.</p> <p>Eerste schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van inrichten van een waterleidingnet ondernomen door de stad Mechelen.</p> <p>Eerste schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der door de gemeenten van de Luiksche omgeving ondernomen werken voor het inrichten van waterleidingen waarvan het toevoeren uit de bronnen van de Neblon geschiedt door de « Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions ».</p> <p><b>TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.</b></p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering, enz. van de normaalscholen van den Staat te Couvin, Gent, Hloey, Bergen, Verviers, Andenne, Brugge en Brussel.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubileering van de normaalschool van den Staat, te Lier.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubileering van de normaalschool van den Staat, te Nijvel.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubileering van de normaalschool van den Staat, te Blankenberghe.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubileering van de normaalschool van den Staat, te Aarlen.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubileering van de normaalschool van den Staat, te Luik.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubileering van de normaalschool van den Staat, te Doornik.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubileering van de normaalschool van den Staat, te Virton.</p> <p>Normaal onderwijs. — Verbetering, ingereedheidbrengen, meubileering, enz., van de normaalschool van den Staat, te Laeken.</p> <p>Lager onderwijs. — Toelagen voor bouw, meubileering, enz., van school-lokalen.</p> <p>Lager onderwijs. — In gereedheid brengen, meubileering, inrichting, enz., van Kostscholen voor schipperskinderen.</p> <p>Lager onderwijs. — Aandeel van den Staat in het herstellen van de schoolgebouwen der verwoeste gewesten.</p> <p><b>OVER TE DRAGEN.</b></p>	<p>9</p> <p>9bis</p> <p>9ter</p> <p>0</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>17<sup>b</sup></p> <p>18</p> <p>18<sup>bis</sup></p> <p>19</p>
28,093,895		

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . fr.	26,875,000 »
19 <sup>bis</sup>	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux dans les régions dévastées :	
	a) Furnes . . . . . fr. 200 000 »	
	b) Jemappes . . . . . 303,803 »	
	c) Honoraires des architectes (Visé, Pecq, Nieupoort, Ypres) 137,523 »	742,826 »
	d) Imprévus, travaux supplémentaires, intérêts de retard, etc. 100,000 »	
	e) Indemnités à l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires . . . . . 1,500 »	
19 <sup>c</sup>	Enseignement supérieur. — Part d'intervention de l'Etat dans les frais de construction d'une clinique de pédiatrie à Liège . . . . .	276,069 »
19 <sup>d</sup>	Enseignement moyen. — Subside à la commune de Poperinghe pour l'aider à couvrir les frais de premier établissement de l'école moyenne de l'Etat dont elle est le siège . . . . .	175,000 »
19 <sup>e</sup>	Enseignement moyen. — Subside à la Ville de Malmedy pour l'aider à couvrir les frais de premier établissement de l'athénée royal et de l'école moyenne dont elle est le siège. . . . .	25,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS . . . fr.	28,093,895 »
	<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.</b>	
20	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange . . . . .	400,000 »
21	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'Etat, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'Etat dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises . . . . .	1,200,000 »
22	École moyenne pratique d'agriculture de l'Etat, à Huy : construction d'une habitation pour le directeur . . . . .	125,000 »
22 <sup>bis</sup>	Laboratoires d'analyses de l'Etat : acquisition et aménagement d'immeubles . . . . .	142,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE . . . fr.	1,867,000 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>OVERDRACHT.</b>	
	Middelbaar onderwijs. — Bouw en meubilering van lokalen in de verwoeste gewesten :	19 <sup>bis</sup>
	a) Veurne . . . . . fr. 200,000 »	
	b) Jemappes . . . . . 303,803 »	
	c) Honoraria van de bouwmeesters (Visé, Pecq, Nieupoort, Yeperen) . . . . . 137,523 »	
	d) Onvoorziene uitgaven, bijwerken, interesten wegens verwijl, enz. . . . . 100,000 »	
	e) Vergoedingen aan den toezienaar der ontwerpen voor schoolgebouwen . . . . . 1,500 »	
	Hooger onderwijs. — Bijdrage van den Staat in de kosten van het opbouwen eener kliniek voor kinderziekten, te Luik.	19 <sup>c</sup>
	Middelbaar onderwijs. — Toelage aan de gemeente Poperinghe om haar te helpen in het dekken der kosten van eersten aanleg van de rijksmiddelbare school, op haar gebied gevestigd.	19 <sup>d</sup>
	Middelbaar onderwijs — Toelage aan de Stad Malmedy om haar te helpen in het dekken der kosten van eersten aanleg van het koninklijk atheneum en de middelbare school op haar grondgebied gevestigd.	19 <sup>e</sup>
	<b>TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.</b>	
	<b>MINISTERIE VAN LANDBOUW.</b>	
	Domeinbraaklanden en domeinbosschen : bebossching, herbebossching, gezondmaking, oprichting en herstelling van opruimwegen.	20
4,867,000 »	Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooting van het privaat domein van den Staat, namelijk de domeinbosschen, of van onroerende goederen waarvan het behoud wenschelijk wordt bevonden voor esthetische redenen of in 't belang van de instaathouding der landschappen. — Aandeel van den Staat in de interesten en aflossing der tot den aankoop van onverdeelde bosschen noodige kapitalen.	21
	's Rijks practische middelbare landbouwschool, te Hocoy : bouwen van eene woning voor den bestuurder.	22
	Ontledingslaboratoriums van den Staat : aankoop en geschiktmaking van gebouwen.	22 <sup>bis</sup>
	<b>TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN LANDBOUW.</b>	

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
<b>MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.</b>		
23	<i>Routes et raccordements :</i>	
	1° Expropriations et travaux, constructions, redressements, élargissements. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Études. . . . . fr. 7,357,500 »	42,822,500 »
	2° Reconstruction, amélioration, réfection. Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Études . . . . . 15,865,000 »	
	3° Travaux à effectuer au moyen de subsides offerts à l'Etat pour construction, entretien et amélioration . . . . . 500,000 »	
	4° Routes Ostende-Bruxelles-Namur-Givet et Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles : réfection extraordinaire . . . . . 19,100,000 »	
24	Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Bergerhout et Deurne . . . . .	500,000 »
25	Route de Bruxelles à Bréda : élargissement et transformation sur les territoires d'Anvers, Berchem et Merxem. . . . .	400,000 »
26	Création d'une nouvelle route-avenue de Bruxelles à Anvers, sur le territoire de la province d'Anvers . . . . .	100,000 »
27	Établissement par la ville de Bruxelles de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'Etat . . . . .	300,000 »
28	Raccordement entre les routes de l'Etat Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction . . . . .	100,000 »
29	Route de Wismisael par Waterschey à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction . . . . .	150,000 »
30	Route de Winterslag par Zwartberg vers Meeuwen : construction :	
	1° Section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag-Asch . . . . .	75,000 »
	2° Section entre l'origine de la route de Winterslag vers Asch et l'extrémité . . . . .	350,000 »
31	Route de Peer à Genck (section entre Genck et Winterslag) : construction. . . . .	500,000 »
32	Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction . . . . .	200,000 »
33	Route d'Asch à Opoeteren : construction . . . . .	120,000 »
34	Route de Bilsen à Gruitrode : construction. . . . .	175,000 »
35	Route de Liège à Berneau et de Visé à Moulard : rectification des rues de Visé.	1,650,000 »
	A REPORTER. . . . . fr.	47,442,500 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>—</p> <p>Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIEN-TEN EN VAN HET VÓORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
<b>MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.</b>		
<i>Banen en verbindingen :</i>		
	<p>1° <b>Onteigeningen en werken, aanleg, rechtleggingen, verbredingen. Squares en openbare parken hoorende bij de Staatsbanen : aanleg. Bouwen van bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Naasting door den Staat van vergunde wegen en bruggen alsmede van de tolrechten, bestaande op vergunde wegen of bruggen. Toelagen aan de provincies en aan de gemeenten voor dergelijke naastingen. Slooping van de versterkte omheining van Antwerpen. Studies.</b></p>	23
	<p>2° <b>Heraanleg, verbetering, herstelling. Toelagen aan de gemeenten voor verbeteringswerken aan de Staatswegen in de behouwde kommen. Bruggen : herbouwen en herstellen. Studies.</b></p>	
	<p>3° <b>Werken uit te voeren door middel van de toelagen, den Staat aangeboden voor aanleg en verbetering.</b></p>	
	<p>4° <b>Banen van Oostende-Brussel-Namen-Givet en Breda-Antwerpen-Mechelen-Brussel : buitengewone herstelling.</b></p>	
	<p>Baan van Antwerpen naar Turnhout : verbreding op het grondgebied Antwerpen, Borgerhout en Deurne.</p>	24
	<p>Baan van Brussel naar Breda : verbreding en verandering op het grondgebied Antwerpen, Berchem en Merxem.</p>	25
	<p>Aanleg van een nieuw baan-laan Brussel-Antwerpen op het grondgebied der provincie Antwerpen.</p>	26
	<p>Aanleg door de stad Brussel van de Volkerenlaan (verlenging van de Louisalaan) : bijdrage van den Staat.</p>	27
	<p>Verbinding tusschen de Staatsbanen Gent-Maubeuge en Geeraerdsbergen-Edinghen, op het grondgebied van Geeraerdsbergen (Oudenberg) : aanleg.</p>	28
	<p>Baan van Wismael over Waterschey naar Meeuwen (vak tusschen den spoorweg Heppen-Asch en het dorp Meeuwen) : aanleg.</p>	29
	<p>Baan van Winterslag over Zwartberg naar Meeuwen : aanleg :</p> <p>1° Vak tusschen Winterslag en den oorsprong der baan Winterslag-Asch.</p> <p>2° Vak tusschen den oorsprong der baan Winterslag-Asch en het uiteinde.</p>	30
	<p>Baan van Peer naar Genck (vak tusschen Genck en Winterslag) : aanleg . . . . .</p>	31
	<p>Baan van Mechelen-aan-Maas naar Opoeteren : aanleg . . . . .</p>	32
	<p>Baan van Asch naar Opoeteren : aanleg . . . . .</p>	33
	<p>Baan van Bilsen naar Gruitrode : aanleg . . . . .</p>	34
	<p>Baan van Luik naar Berneau en van Visé naar Moulard : rechtrokken van de straten van Visé.</p>	35
OVER TE DRAGEN.		

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . fr.	47,442,500 »
36	<i>Bâtiments civils de l'État : protection contre l'incendie. Frais de la Commission :</i>	
	a) <i>Palais du Cinquantenaire.</i> — Construction d'un escalier fixe supplémentaire dans le grand hall de l'aile droite . . . . . fr.	20 000 »
	b) <i>Palais de Justice de Bruxelles.</i> — Extension des installations du service d'incendie . . . . .	250,000 »
	c) <i>Hôtel de la Cour des Comptes.</i> — Etablissement de conduites d'eau à haute pression en vue de protéger l'hôtel contre l'incendie . . . . .	50,000 »
	d) Supprimé.	
	e) <i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i> — Complément de secours en cas d'incendie . . . . .	7,500 »
	f) Supprimé.	
	g) <i>Institut agricole de Gembloux.</i> — Renouvellement du réservoir à eau et installation de la conduite d'eau réclamée par la Commission d'incendie . . . . .	100,000 »
	h) <i>Palais des Princes-Évêques de Liège.</i> — Installation de canalisations raccordées au réseau de distribution d'eau de la ville de Liège; établissement de colonnes montantes, des tuyaux et des lances ainsi que des murs coupe-feu. . . . .	100,000 »
	i) Travaux imprévus . . . . .	25,000 »
	j) Frais de la Commission . . . . .	8,000 »
37	Supprimé . . . . .	
38	<i>Musée d'armures de la Porte de Hal.</i> — Renouvellement partiel des toitures en ardoises . . . . .	40,000 »
39	<i>Bibliothèque royale :</i>	
	a) Installation d'un chauffage central . . . . . fr.	355,000 »
	b) Appropriation de la galerie des numéros rouges, y compris l'établissement de rayons . . . . .	115,000 »
	A REPORTER. . . . . fr.	48,513,000 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.</p>	<p>AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN MET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p>Artikelen.</p>
	OVERDRACHT.	
	<i>Burgerlijke gebouwen van den Staat : beschutting tegen brandgevaar. Kosten van de Commissie :</i>	36
	a) <i>Jubelpaleis. — Maken van een bijkomende vaste trap in de groote hall, rechtervleugel . . . . . fr. 20,000 »</i>	
	b) <i>Justitiepaleis te Brussel. — Uitbreiding der inrichtingen van den brandweerdienst . . . . . 250 000 »</i>	
	c) <i>Hotel van het Rekenhof. — Aanleg van waterleidingen onder hoogen druk om het hotel tegen brandgevaar te beschermen . . . . . 50,000 »</i>	
	d) Afgeschafd.	
	e) <i>Veeartsenijschool van den Staat. — Aanvullen van brandweermaterieel . . . . . 7,500 »</i>	
	f) Afgeschafd.	
	g) <i>Landbouwinstituut te Gemboers. — Vernieuwen van den watervergaarbak en aanleg van de waterleiding gevraagd door de Brandweercommissie . . . . . 100 000 »</i>	
	h) <i>Paleis der Prinsbisschoppen te Luik. — Aanleg van leidingen aangesloten op het waterverdeelingsnet der stad Luik; aanbrengen van stijgleidingen, buizen en slangen, alsmede van brandmuren . . . . . 100,000 »</i>	
	i) Onvoorzien werken . . . . . 25,000 »	
	j) Onkosten voor de Commissie . . . . . 8.000 »	
	Afgeschafd . . . . .	37
	<i>Wapenmuseum der Hallepoort. — Gedeeltelijk vernieuwing der leidaken</i>	38
	<i>Koninklijke Bibliotheek :</i>	39
	a) <i>Aanleg van een centrale verwarming . . . . . fr. 355,000 »</i>	
	b) <i>Geschiktmaken van de galerij der roode nummers, met inbegrip van het aanbrengen van rekken . . . . . 115,000 »</i>	
	OVER TE DRAGEN.	

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . . fr.	48,513,000 »
40	<i>Palais de Justice de Bruxelles :</i>	
	a) Travaux de raccordement de la Place Poelaert vers les rampes de la rue des Minimes . . . . . fr. 50,000 »	50,000 »
	b) Supprimé . . . . . »	
41	Supprimé . . . . .	»
42	Supprimé . . . . .	»
43	Supprimé . . . . .	»
44	<i>Palais du Cinquantenaire.</i> — Construction de la galerie de jonction des anciens musées (antiquités orientales, grecques, romaines) au Musée d'anciennes industries d'art et d'antiquités . . . . .	3,000,000 »
45	<i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i> — Travaux d'extensions des installations de l'Office vaccino-gène pour les services de production du vaccin . . . . .	106,000 »
46	<i>Observatoire royal, à Uccle.</i> — Nouvelle salle d'accumulateurs . . . . .	25,000 »
47	<i>Palais du Roi, à Bruxelles.</i> — Achèvement partiel de l'aile droite du Palais . . . . .	2,500,000 »
47bis	<i>Palais du Roi et Hôtel de la Liste civile, à Bruxelles et Château royal de Laeken.</i> — Travaux de parachèvement . . . . .	150,000 »
48	<i>Gouvernement provincial, Grand'Place, à Bruges :</i>	
	a) Parachèvement du pavillon central et de l'aile sud . . . fr. 165,000 »	365,000 »
	b) Aile nord. — Mobilier . . . . . 160,000 »	
	c) Aile nord. — Chauffage . . . . . 40,000 »	
49	<i>Nouvel hôtel pour le Gouverneur, à Bruges.</i> — Construction rue Philipstock, à Bruges, d'une conciergerie qui, provisoirement, servira de magasin, avec la mise en œuvre des matériaux provenant de la maison, 20, Grand'Place, à Bruges, acquise par l'Etat en 1912 . . . . .	115,000 »
50	<i>Hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt.</i> — Travaux de parachèvement . . . . .	75,000 »
51	<i>Institut agricole de l'État, à Gembloux.</i> — Réfection des toitures . . . . .	87,500 »
52	<i>Palais des Anciens Princes-Évêques de Liège.</i> — Aménagement du deuxième étage de l'aile nord vers la première cour . . . . .	280,000 »
53	Supprimé . . . . .	»
53bis	<i>Immeuble à Hasselt, rue du Démer :</i> acquisition. — Travaux d'aménagement . . . . .	190,000 »
	A REPORTER . . . . fr.	55,456,500 »

**BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).**

<p align="center">Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.</p>	<p align="center"><b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p align="center">Artikelen.</p>
<p>235,897,236 »</p>	<p><b>OVERDRACHT.</b></p> <p><i>Justietiepaleis te Brussel :</i></p> <p>a) Verbinden van het Poelaertplein naar de oprillen der Miniemenstraat . . . . . fr. 50,000 »</p> <p>b) Afgeschaft . . . . . »</p> <p>Afgeschaft . . . . . 41</p> <p>Afgeschaft . . . . . 42</p> <p>Afgeschaft . . . . . 43</p> <p><i>Jubelpaleis.</i> -- Bouwen van de verbindingsgalerij tusschen de oude musea (Oostersche, Grieksche, Romeinsche oudheden) en het Museum voor Oude Kunstrijverheid en oudheden. . . . . 44</p> <p><i>Veeartsenijschool van den Staat.</i> — Uitbreiding van de inrichtingen voor de diensten van het voortbrengen van koepokstof. . . . . 45</p> <p><i>Koninklijk Sterrenwacht, te Ukkel.</i> — Nieuwe accumulatoreenzaal . . . . . 46</p> <p><i>Koninklijk Paleis, te Brussel.</i> — Gedeeltelijk voltooiën van den rechtervleugel van het Paleis. . . . . 47</p> <p>Koninklijk Paleis en Hotel der Burgerlijke Lijst, te Brussel en Koninklijk Kasteel te Laeken. — Voltooiingswerken. . . . . 47bis</p> <p><i>Provinciaal-Gouvernementsgebouw, Grootte Markt, te Brugge :</i></p> <p>a) Voltooiën van het middenpaviljoen en van den zuidervleugel. fr. 165,000 »</p> <p>b) Noordervleugel. — Meubileering . . . . . 160,000 »</p> <p>c) Noordervleugel. — Verwarming . . . . . 40,000 »</p> <p><i>Nieuw Hotel voor den Gouverneur, te Brugge.</i> — Bouwen, Philipstockstraat te Brugge, van een portierswoning, die voorloopig zal dienen tot magazijn, en daarbij verwerken van de bouwstoffen herkomstig van het huis, 20, Grootte Markt, te Brugge, aangekocht door den Staat in 1912. . . . . 49</p> <p><i>Provinciaal-Gouvernementsgebouw, te Hasselt.</i> — Voltooiingswerken. . . . . 50</p> <p><i>Lanbouwschool van den Staat, te Gembloers.</i> — Herstellen van de daken. . . . . 51</p> <p><i>Paleis der Oude Prinsbisschoppen van Luik.</i> — Geschiktmaking der tweede verdieping van den noordervleugel naar de eerste binnenplaats. . . . . 52</p> <p>Afgeschaft . . . . . 53</p> <p>Gebouw te Hasselt, Demerstraat : aankoop. — Werken tot geschiktmaking . . . . . 53bis</p> <p><b>OVER TE DRAGEN.</b></p>	

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . . fr.	55,456,500 »
53ter	Aménagement des bâtiments de la place du Trône en vue de l'installation des écuries, garages, etc. du Palais royal. . . . .	375,000 »
53+	Hôtel du Gouvernement provincial et ses abords et restauration de la tour Saint-Georges, à Bruges : honoraires dus à l'architecte . . . . .	41,654 »
535	Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant. — Part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de parachèvement des nouveaux locaux construits vers la rue du Lombard . . . . .	56,982 »
536	Part d'intervention de l'État dans les frais d'érection, au Havre, du Monument de la Gratitude belge . . . . .	9,000 »
54	<i>Casernement des gendarmeries.</i> — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, achat d'immeubles. — Expropriations et ameublement. — Etudes de projets. — Plans. — Frais de surveillance : a) Aménagement de logements pour gendarmes mariés dans divers bâtiments de l'ancienne abbaye de la Cambre . . . . . fr. 230,000 » b) Construction de casernes pour les brigades de Merxcm, Aulnois et Castre . . . . . 4,430,000 » c) Construction de bâtiments pour la force mobile d'Anvers. 4,300,000 » d) Supprimé . . . . . » e) Acquisition d'objets mobiliers et de matériel complémentaire ou de première installation . . . . . 75,000 » f) Acquisition d'immeubles pour le casernement des gendarmeries. . . . . 400,000 » g) Achèvement de la caserne de gendarmerie de Courtrai . . . . . 650,000 » h) Appropriation en caserne de gendarmerie d'un immeuble acquis à Bouillon . . . . . 300,000 »	4,085,000 »
55	Canaux brabançons : expropriations en vue de la construction. Frais divers. Etudes. . . . .	175,000 »
56	Meuse : études, expropriations et travaux. Subsidés. . . . .	12,766,000 »
57	Sambre : études, expropriations et travaux. Subsidés . . . . .	2,398,500 »
58	Ourthe : études, expropriations et travaux. Subsidés. . . . .	264,000 »
59	Canaux houillers : études, expropriations et travaux. . . . .	35,806,000 »
60	Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements, leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin : études, expropriations et travaux. Subsidés . . . . .	6,343,800 »
	A REPORTER. . . . fr.	117,749,436 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>—</p> <p>Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<p>OVERDRACHT.</p>	
	<p>Geschiktmaking der gebouwen der Troonplaats met het oog op de inrichting der stallen, bergplaatsen, enz. van het Koninklijk Paleis.</p>	53ter
	<p>Hotel van het Provinciaal bestuur en omgeving en herstellen van den Sint-Joristoren, te Brugge : honoraria van den bouwmeester.</p>	534
	<p>Hotel van het Provinciaal Bestuur van Brabant. — Aandeel van den Staat in de kosten voor het voltooiën der nieuwe lokalen gebouwd langs de Lombardstraat.</p>	535
	<p>Aandeel van den Staat in de kosten voor het Gedenkteeken der Belgische Erkentelijkheid, in Le Havre.</p>	536
	<p><i>Kazerneering van de gendarmeries.</i> — Lokalen van den dienst voor de kazerneering der gendarmeries. — Bouwwerken, aankoop van vaste goederen. — Onteigening en bemeubeling. — Studie van ontwerpen. — Plans. — Kosten van toezicht :</p>	54
	<p>a) Inrichten van woongelegenheden voor gehuwde gendarmen in verschillende gebouwen van de oude abdij Ter Kameren. . . . . fr 230,000 »</p>	
	<p>b) Maken van kazernen voor de brigaden van Merxem, Aulnois en Castre . . . . . 1,130,000 »</p>	
	<p>c) Maken van gebouwen voor de mobiele macht van Antwerpen. 1,300,000 »</p>	
	<p>d) Afgeschaft. . . . . »</p>	
	<p>e) Aankoop van meubelen en van materieel ter aanvulling of voor eerste inrichting. . . . . 75,000 »</p>	
	<p>f) Aankoop van onroerende goederen voor de kazerneering der gendarmeries . . . . . 400,000 »</p>	
	<p>g) Voltooiing van de gendarmeriekazerne te Kortrijk . . . . . 650,000 »</p>	
	<p>h) Geschiktmaking als gendarmeriekazerne van een gebouw te Bouillon aangekocht. . . . . 300,000 »</p>	
	<p>Brabantsche vaarten : onteigeningen voor den aanleg. Allerhande onkosten. Studies.</p>	55
	<p>Maas : studies, onteigeningen en werken. Toelagen . . . . .</p>	56
	<p>Samber : studies, onteigeningen en werken. Toelagen . . . . .</p>	57
	<p>Ourthe : studies, onteigeningen en werken. Toelagen . . . . .</p>	58
	<p>Kolenafvoerkanalen : studies, onteigeningen en werken . . . . .</p>	59
	<p>Vaarten van Luik naar Antwerpen, vertakkingen, uitbreiding met het oog op de scheepvaart van Antwerpen naar den Rhojn : studies, onteigeningen en werken. Toelagen.</p>	60
	<p>OVER TE DRAGEN.</p>	

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	REPORT . . . fr.	447,749,436 »
61	Escaut : études, expropriations et travaux. Subsidés. . . . .	3,835,000 »
62	Lys : études, expropriations et travaux. . . . .	4,321,000 »
63	Senne, Dyle et Démer : études, expropriations et travaux . . . . .	350,000 »
64	Nèthes : études, expropriations et travaux. Subsidés. . . . .	300,000 »
65	Dendre : études, expropriations et travaux . . . . .	400,000 »
66	Durme : études, expropriations et travaux. . . . .	175,000 »
67	Rupel : études, expropriations et travaux . . . . .	260,000 »
68	Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux . . . . .	1,894,000 »
69	Canal de Gand à Terneuzen : études, expropriations et travaux . . . . .	70,000 »
70	Supprimé . . . . .	»
71	Canal de dérivation de la Lys : études, expropriations et travaux . . . . .	783,000 »
72	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) : études, expropriations et travaux . . . . .	100,000 »
73	Canal de Blaton à Ath : études, expropriations et travaux . . . . .	3,000 »
74	Canal de Bruxellès au Rupel : études, expropriations et travaux . . . . .	400,000 »
75	Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, travaux et dragages : 1° Construction, au Kruisschans, d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de l'écluse et la digue de Wilmarsdonck . . . . . fr. 26,000,000 » 2° Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans . . . . . 1,000,000 » 3° Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants . . . . . 21,500,000 » 4° Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes . . . . . 20,000,000 »	
	A REPORTER . . . fr. 68,500,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	130,040,436 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p>Artikelen.</p>
	OVERDRACHT.	
	Schelde : studies, onteigeningen en werken. Toelagen . . . . .	61
	Leie : studies, onteigeningen en werken . . . . .	62
	Senne, Dijle en Demer : studies, onteigeningen en werken. . . . .	63
	Nethen : studies, onteigeningen en werken. Toelagen . . . . .	64
	Dender : studies, onteigeningen en werken . . . . .	65
	Durme : studies, onteigeningen en werken . . . . .	66
	Rupel : studies, onteigeningen en werken. . . . .	67
	Vaart van Gent naar Oostende : studies, onteigeningen en werken. . . . .	68
	Vaart van Gent naar Terneuzen : studies, onteigeningen en werken . . . . .	69
	Afgeschift . . . . .	70
	Afleidingsvaart van de Leie : studies, onteigeningen en werken . . . . .	71
	Vaart van Burght naar Sint-Gillis (Waes) : studies, onteigeningen en werken . . . . .	72
	Vaart van Blaton naar Ath : studies, onteigeningen en werken. . . . .	73
	Vaart van Brussel naar den Rupel : studies, onteigeningen en werken . . . . .	74
	Haveninrichtingen te Antwerpen : studies, onteigeningen, werken en bagger- werken :	75
	1° Bouwen, aan de Kruisschans, van een zeesluis, van haar toegangseul en van het gedeelte van het zeekanaal gelegen tusschen het bovenhoofd van de sluis en den Wilmarsdonckschen dijk . . . fr. 26 000 000 »	
	2° Aanleg en in volkomen staat van werking brengen van de mechanische en elektrische uitrusting der Kruis- schanssluis . . . . . 1,000,000 »	
	3° Aanleg van een zeekanaal en van kaaimuren benoorden Antwerpen tusschen den Wilmarsdonckschen dijk en de bestaande dokken . . . . . 21,500,000 »	
	4° Aanleg van een verbindingsgeul tusschen het zeekanaal en de bestaande zijdokken . . . . . 20,000,000 »	
	OVER TE DRAGEN. . . fr. 68,500,000 »	
	OVER TE DRAGEN.	

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DESIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	REPORT . . . . . fr.	130,040,436 »
	REPORT. . . . . fr. 68,500,000 »	
	5° Travaux de dérivation des Schijns au nord d'Anvers, y compris le siphon sous le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	300,000 »
	5° bis Achèvement des travaux de détournement du 4° lot des Schijns au nord d'Anvers . . . . .	1,200,000 »
	6° Construction de la superstructure métallique et de l'équipement mécanique et électrique d'un pont basculant à établir au-dessus du goulet de raccordement . . . . .	1,000,000 »
	7° Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers . . . . .	2,000,000 »
	8° Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve . . . . .	8,000,000 »
	9° Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte-Anne . . . . .	290,000 »
	10° Supprimé . . . . .	»
	11° Expropriations, dépenses diverses et imprévues. . . . .	1,800,000 »
76	Canal de Roulers à la Lys : études, expropriations et travaux . . . . .	160,000 »
77	Canal de Roulers à la mer : construction d'un bassin à Roulers, frais d'études, acquisition de terrains . . . . .	125,000 »
78	Canal d'Ypres à l'Yser : études, expropriations et travaux . . . . .	1,240,000 »
79	Canal de Passchendaele à Nieuport : études, expropriations et travaux . . . . .	40,000 »
79 bis	Canal de Pommerœul à Antoing : études, expropriations et travaux . . . . .	10,000 »
80	Port d'Ostende : études, expropriations et travaux. — Construction d'un port de pêche . . . . .	17,486,000 »
81	Port de Blankenberghe : études, expropriations et travaux . . . . .	1,000,000 »
82	Port de Zeebrugge : études, expropriations et travaux . . . . .	1,025,000 »
83	Port de Nieuport : études, expropriations et travaux. . . . .	500,000 »
84	Côte : études, expropriations et travaux . . . . .	815,000 »
85	Phares et fanaux : études, expropriations et travaux. . . . .	285,800 »
86	Matériaux de l'État : achat, gestion, frais de dépôt et divers. . . . .	80,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS . . . . . fr.	235,897,236 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>OVERDRACHT.</b>	
	OVERDRACHT. . . fr. 68,500,000 »	
	5° Werken tot verlegging der Schijns benoorden Antwerpen, met inbegrip van den grondduiker onder de verbindingsvaart tusschen Maas en Schelde . . . . .	300,000 »
	5° <sup>bis</sup> Voltooiing van het 4° lot der verleggingswerken der Schijns benoorden Antwerpen . . . . .	1,200,000 »
	6° Maken van den bovenbouw en van de mechanische en elektrische uitrusting van een wipbrug aan te brengen boven de verbindingseul . . . . .	1,000,000 »
	7° Aanleg van een nieuwe laan tot verbinding van de nieuwe haveninrichtingen benoorden Antwerpen . . . . .	2,000,000 »
	8° Uit te voeren baggerwerken in de Zeeschelde voor de verbetering van het stroomregime . . . . .	8,000,000 »
	9° Ontslijking van den vlottenden steiger van St' Anneken. . . . .	290,000 »
	10° Afgeschaft . . . . .	»
	11° Onteigeningen, allerhande en onvoorziene uitgaven . . . . .	1,800,000 »
	Vaart van Roeselaere naar de Leie : studies, onteigeningen en werken . . . . .	76
	Vaart van Roeselaere naar de zee : aanleg van een dok te Roeselaere, studies, aankoop van gronden. . . . .	77
	Vaart van Ieperen naar den Yzer : studies, onteigeningen en werken . . . . .	78
	Vaart van Passchendaele naar Nieuipoort : studies, onteigeningen en werken . . . . .	79
	Vaart van Pommerœul naar Antoing : studies, onteigeningen en werken. . . . .	79 <sup>bis</sup>
	Haven van Oostende : studies, onteigeningen en werken. — Aanleg van een visschershaven. . . . .	80
	Haven van Blankenberghe : studies, onteigeningen en werken. . . . .	81
	Haven van Zeebrugge : studies, onteigeningen en werken . . . . .	82
	Haven van Nieuipoort : studies, onteigeningen en werken . . . . .	83
	Kust : studies, onteigeningen en werken . . . . .	84
	Vuurtorens en kustvuren : studies, onteigeningen en werken . . . . .	85
	Bouwstoffen van den Staat : aankoop, beheer, kosten van berging en allerhande. . . . .	86
	<b>TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.</b>	<b>7</b>

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DESIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	<b>MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE.</b>	
86 <sup>bis</sup>	Services frigorifiques de l'Etat (en liquidation) (y compris les crédits de 600,000 et 1,200,000 francs ouverts par les lois des 30 décembre 1924 et 6 mars 1925 allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1925) :	
	a) Dépenses d'exploitation (personnel temporaire : traitements et indemnités, salaires du personnel ouvrier; frais généraux; loyers, approvisionnements en huile, etc.) . . . . . fr. 3,635,000 »	3,910,000 »
	b) Dépenses de premier établissement : frais de parachèvement des entrepôts en construction. . . . . 275,000 »	
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE . . . . . fr.	3,910,000 »
	<b>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.</b>	
	<b>Service des Bâtimens militaires.</b>	
87	Casernement de la fraction du régiment de chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand) . . . . .	1,000,000 »
88	Casernement de la fraction du régiment de chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers) . . . . .	500,000 »
89	Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmedy . . . . .	1,500,000 »
90	Construction d'installations diverses au camp de Beverloo . . . . .	500,000 »
91	Améliorations diverses au camp d'Elsenborn . . . . .	1,500,000 »
92	Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps . . . . .	1,000,000 »
93	Écoles d'armes. Extensions diverses : terrains et bâtimens. . . . .	60,000 »
94	Construction de logements pour officiers et militaires subalternes mariés, spécialement dans les camps . . . . .	200,000 »
95	Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée. . . . .	2,500,000 »
96	Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernemens; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie . . . . .	100,000 »
97	Acquisition, appropriation ou construction d'immeubles pour mess de garnison ou bureaux, y compris l'ameublement en gros mobilier et le matériel de casernement . . . . .	100,000 »
98	Acquisition de terrains nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands ainsi que pour les sites historiques de la guerre . . . . .	250,000 »
	A REPORTER. . . fr.	9,210,000 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
<p>3,910,000 »</p>	<p style="text-align: center;"><b>MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN MAATSCHAPPELIJKE VOORZORG.</b></p> <p>Koel- en Vriesdiensten van den Staat (in liquidatie) (inbegrepen de credieten van 600,000 en 1,200,000 frank geopend door de wetten van 30 December 1924 en 6 Maart 1925, houdende toekenning van voorloopige credieten te gelden op de Begrotingen voor het dienstjaar 1925) :</p> <p>a) Bedrijfskosten (tijdelijk personeel : jaarwedden en vergoedingen; loon van het arbeiderspersoneel; algemeene kosten; huurprijzen, voorziening van olie, enz.) . . . . . fr. 3,635,000 »</p> <p>b) Kosten voor eerste inrichting :kosten voor het opmaken der in aanbouw zijnde entrepots . . . . . 275,000 »</p> <p><b>TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN MAATSCHAPPELIJKE VOORZORG.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Dienst der Militaire Gebouwen.</b></p> <p>Kazerneering van het gedeelte van het regiment der gevechtswagens dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden. . . . . 87</p> <p>Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden. . . . . 88</p> <p>Cavaleriekazerne te Spa en Infanteriekazerne te Malmedy . . . . . 89</p> <p>Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo . . . . . 90</p> <p>Allerlei verbeteringen in het kamp van Eisenborn . . . . . 91</p> <p>Voortzetting van de waterleidingen in de kampen . . . . . 92</p> <p>Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken : gronden en gebouwen. . . . . 93</p> <p>Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen. . . . . 94</p> <p>Bouw- en geschiktmakingswerken of aankopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpzen. . . . . 95</p> <p>Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van blusmaterieel. . . . . 96</p> <p>Aankoop, geschiktmaken of optrekken van gebouwen voor garnizoenmess-lokalen of bureelen, groote meubelstukken en kazerneeringsmaterieel inbegrepen. . . . . 97</p> <p>Aankoop van gronden tot het in stand houden en ter aanwending van Duitsche verdedigingswerken, evenals van de historische oorlogsplaatsen. . . . . 98</p> <p>OVER TE DRAGEN.</p>	<p>86<sup>bis</sup></p> <p>87</p> <p>88</p> <p>89</p> <p>90</p> <p>91</p> <p>92</p> <p>93</p> <p>94</p> <p>95</p> <p>96</p> <p>97</p> <p>98</p>

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . . fr.	9,210,000 »
	<b>Service des Hôpitaux.</b>	
99	Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé. . . . .	2,400,000 »
100	Installation du chauffage central à l'hôpital militaire du camp de Beverloo . . .	1,000,000 »
101	Réfection des canalisations électriques dans les hôpitaux militaires de Bruxelles et de Louvain . . . . .	200,000 »
102	Travaux d'appropriation de l'infirmerie du camp d'Elsenborn . . . . .	300,000 »
	<b>Service de l'Intendance.</b>	
103	Habillement des troupes : achat des effets et objets d'habillement et d'équipe- ment nécessaires à la constitution de la réserve et des butins pour la mobili- sation . . . . .	10,000,000 »
	<b>Service des Établissements de l'Artillerie.</b>	
104	Édification de dépôts de munitions dans les bases . . . . .	4,500,000 »
105	Fonderie royale de canons : complètement de l'artillerie de campagne, de l'artillerie lourde et des autos blindés (matériel, main-d'œuvre, etc.) . . .	24,453,000 »
106	Arsenal de construction : matériel anti-gaz, voitures diverses et harnais corres- pondants, ferrure de mobilisation (main-d'œuvre, etc.) . . . . .	18,245,000 »
107	Manufacture d'armes : complètement de l'armement portatif et des armes auto- matiques, matériel de tir (matériel, main-d'œuvre, etc.) . . . . .	12,813,000 »
108	Atelier de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (matériel, main-d'œuvre, etc.) . . .	34,185,000 »
109	Acquisition de matériel pour le service technique du 4 <sup>e</sup> régiment d'artillerie d'armée (projecteurs) . . . . .	1,461,000 »
109bis	Service des gaz de combat. — Construction de bâtiments destinés à servir de laboratoires de recherches (chimie et physiologie) et aménagement intérieur de ces locaux. . . . .	275,000 »
	<b>Services techniques du Génie.</b>	
110	Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer . . . . .	500,000 »
111	Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers . . . . .	50,000 »
112	Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour le régiment de troupes de transmission . . . . .	4,221,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	120,513,000 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
136,253,000 »	<p><b>OVERDRACHT.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Dienst der Hospitalen.</b></p> <p>Aankoop van mobilisatie-materieel voor den Gezondheidsdienst . . . . .</p> <p>Leggen van de centrale verwarming in het militair hospitaal van het kamp van Beverloo.</p> <p>Herstellen van de elektrische leidingen in de militaire hospitalen van Brussel en Leuven.</p> <p>Werken ter geschiktmaking van het ziekenhuis in het kamp van Elsenborn. . . . .</p> <p style="text-align: center;"><b>Dienst der Intendantie.</b></p> <p>Kleeding der troepen : aankoop van de noodige kleederen en kleedij- en uitrustingsvoorwerpen tot samenstelling van de reserve en de uitrustingen met het oog op de mobilisatie.</p> <p style="text-align: center;"><b>Dienst der Artillerie-inrichtingen.</b></p> <p>Aanleggen van munitie-opslagvelden bij de basissen. . . . .</p> <p>Koninklijke kanongietery : aanvulling van de veldartillerie, de zware artillerie en de pantserauto's (materieel, arbeid, enz.).</p> <p>Constructie-arsenaal : antigastoeellen, allerlei gerij en daartoe hoorend paardentuig, mobilisatie-ijzer (arbeid, enz.).</p> <p>Wapenfabriek : aanvulling van de draagbare bewapening en van de automatische wapenen, schietmaterieel (materieel, arbeid, enz.).</p> <p>Munitiefabrieken : aanvulling van den artillerie- en infanterie-munitievoorraad (materieel, arbeid, enz.).</p> <p>Aankoop van materieel voor den technischen dienst van het 4<sup>e</sup> regiment legerartillerie (zoeklichten).</p> <p>Dienst der strijdgassen. — Aanleggen van gebouwen voor opzoekingslaboratoriums (scheikunde en physiologie) en die lokalen binnen in orde brengen.</p> <p style="text-align: center;"><b>Technische diensten der genie.</b></p> <p>Aanleggen bij de basis van een spoorwegpark . . . . .</p> <p>Mobilisatie-materieel voor het bataljon pontonniers . . . . .</p> <p>Aankoop van verbindings- en overseiningsmaterieel voor het regiment overseiningsstroepen.</p> <p><b>OVER TE DRAGEN.</b></p>	<p>99</p> <p>100</p> <p>101</p> <p>102</p> <p>103</p> <p>104</p> <p>105</p> <p>106</p> <p>107</p> <p>108</p> <p>109</p> <p>109bis</p> <p>110</p> <p>111</p> <p>112</p>

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	REPORT . . . fr.	120,513,000 »
113	Installations des troupes de transmission . . . . .	150,000 »
114	Complètement du matériel de guerre du régiment de chemin de fer . . . . .	210,000 »
115	Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée et du génie divisionnaire . . . . .	585,000 »
116	Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art . . . . .	675,000 »
117	Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements et débarquements des troupes . . . . .	200,000 »
	<b>Aéronautique militaire.</b>	
118	Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers . . . . .	500,000 »
119	Complètement du matériel aéronautique militaire . . . . .	6,000,000 »
120	Raccordement de l'aérodrome de Releghem . . . . .	300,000 »
	<b>Aéronautique civile.</b>	
121	Participation de l'État dans la formation du capital de la Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne. (Art. 7 des statuts annexés à la loi du 26 avril 1923.) . . . . .	870,000 »
122	Complètement des installations de l'aérodrome civil de Bruxelles . . . . .	1,150,000 »
122 <sup>bis</sup>	Administration de l'aéronautique. — Acquisition d'un terrain, travaux et aménagement pour l'installation d'un aérodrome à Anvers . . . . .	1,050,000 »
	<b>Services divers.</b>	
123	Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes. . . . .	4,000,000 »
124	Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver . . . . .	50,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. . . fr	136,253,000 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<b>OVERDRACHT.</b>	
	Inrichtingen voor de overseiningstroepen . . . . .	113
	Aanvulling van het krijgsmaterieel voor het spoorwegregiment . . . . .	114
	Aanvulling van het krijgsmaterieel voor het park der legergenie en de divisie- genie.	115
	Uitvoeren van de vernielingswerken van kunstwerken . . . . .	116
	Geschiedmaken van de staties van het Belgisch spoorwegnet, tot het opladen en afladen van troepen.	117
	<b>Militaire Luchtvaart.</b>	
	Vliegpleinen : aankoop van grond en allerlei kazerneeringswerken . . . . .	118
	Aanvullen van het materieel voor de militaire luchtvaart . . . . .	119
	Aansluiten van het vliegplein van Releghem . . . . .	120
	<b>Burgerlijke Luchtvaart.</b>	
	Aandeel van den Staat in het samenbrengen van het kapitaal der Belgische Naamlooze Maatschappij tot exploitatie der luchtscheepvaart (art. 7 der bij de wet van 26 April 1923 gevoegde standregelen).	121
	Anvulling van de inrichtingen van het burgerlijk vliegplein van Brussel. . . . .	122
	Beheer van het luchtvaartwezen. — Aankoop van grond, werken en geschikt- makingswerken om te Antwerpen een luchtvaartplein aan te leggen.	122 <sup>bi</sup>
	<b>Allerlei diensten.</b>	
	Stoffelijke middelen tot beter en drukker troepenonderricht . . . . .	123
	Aankoop van grond waarop de Duitschers krijgsspoorbaanvakken hadden aan- gelegd en welke dienen behouden te blijven.	124
	<b>TOTAAL voor het Ministerie van Landsverdediging.</b>	

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag de credieten.
<b>MINISTÈRE DES FINANCES.</b>		
125	Acquisition, construction, aménagement et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.	1,000,000 »
126	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes . . .	200,000 »
127	Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'Etat ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête. . . . .	200,000 »
128	Construction, acquisition et aménagement de maisons pour les agents de la douane aux frontières et d'immeubles pour le service des contributions directes, des douanes et des accises; réalisation de l'acquisition, par l'administration des contributions directes, douanes et accises, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention . . .	3,500 000 »
129	Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'occupation et d'administration des territoires du Ruanda et de l'Urundi . . . . .	1,400,000 »
129bis	Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda et de l'Urundi (première tranche d'une avance totale de 20,000,000 de francs) . . . . .	2,000,000 »
130	Avance métropolitaine extraordinaire pour les dépenses coloniales en vue de l'outillage de la Colonie, des dépenses de souveraineté et des pensions aux fonctionnaires et agents de la Colonie (5 <sup>e</sup> avance) . . . . .	15,000,000 »
130bis	Participation au capital d'établissement des lignes d'autobus concédées à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux . . . . .	1 500,000 »
131	Participation de l'Etat dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société nationale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919) . . . . .	300,000 »
132	Fonds à mettre à la disposition de la Société nationale des habitations et logements à bon marché, au taux d'intérêt de 2 p. e. l'an, pour des avances à faire aux sociétés locales ou régionales agréées par la Société nationale, (art. 10 de la loi du 11 octobre 1919) . . . . .	100,000,000 »
133	Intérêts et annuités à bonifier à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite du chef des avances consenties et à consentir par elle, pour compte de l'Etat, à la Société nationale des habitations et logements à bon marché . . . . .	7,725,000 »
A REPORTER. . . . fr.		132,825,000 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>—</p> <p>Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
<b>MINISTERIE VAN FINANCIËN.</b>		
	Aankoop, aanbouw, inrichting en meubilering van lokalen voor de diensten aihangende van het Beheer der Registratie en Domeinen.	125
	Geschiktmaking van gronden voortkomende van de ontmanteling van versterkte plaatsen.	126
	Aankoopprijs van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op in beslagnameing uitgeoefend op zijn verzoek.	127
	Opbouwen, aankoop en geschiktmaking van huizen voor de agenten van het tolwezen aan de grenzen en van gebouwen voor de diensten van de rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen; verwezenlijking van den aankoop, door het beheer der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen, van onroerende goederen en meubelen onder sequester, waarop de Staat een recht van voorbehoud mag doen gelden.	128
	Voorschot van de Belgische Schatkist om de uitgaven van bezetting en beheer der grondgebieden Ruanda en Urundi te dekken.	129
	Voorschot van de Belgische Schatkist om de uitgaven van economische toerusting der grondgebieden Ruanda en Urundi te dekken (eerste schijf van een gezamenlijk voorschot van 20,000,000 frank).	129 <sup>bis</sup>
	Buitengewoon voorschot van het moederland voor de koloniale uitgaven ter toerusting van de Kolonie, voor uitgaven van souvereiniteit en voor pensioenen aan de ambtenaars en agenten der Kolonie (5 <sup>e</sup> voorschot).	130
	Tusschenkomst in het inrichtingskapitaal der aan de Nationale Maatschappij van Buurtspoorwegen vergunde autobuslijnen.	130 <sup>bis</sup>
195,914,559 »	Deelneming van den Staat in het samenstellen van het kapitaal der plaatselijke of gewestelijke maatschappijen voor goedkope woningen en woonvertrekken, aangenomen door de Nationale Maatschappij (art. 7 der wet van 11 October 1919).	131
	Gelden ter beschikking te stellen van de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken, tegen een jaarlijkschen interest van 2 t. h., om voorschotten te kunnen verleenen aan de plaatselijke of gewestelijke maatschappijen door de Nationale Maatschappij aangenomen (art. 10 der wet van 11 October 1919).	132
	Interessen en annuïteiten te vergoeden aan de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas uit hoofde der door haar, voor rekening van den Staat, aan de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken, toegestane en toe te staan voorschotten.	133
	OVERDRACHT.	

## DEPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . fr.	132,825,000 »
134	Primes à allouer par l'État, dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 14 août 1922, modifié par ceux des 30 juillet 1923, 14 février et 14 décembre 1924, ainsi que par les arrêtés royaux des 12 février 1924 et 1 <sup>er</sup> avril 1925, d'une part, aux « personnes peu aisées » qui construisent une maison à bon marché pour leur usage personnel, d'autre part, à celles qui acquièrent une maison construite ou à construire soit par les sociétés agréées par la Société nationale des habitations et logements à bon marché ou par la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, au moyen de leurs ressources propres, soit par la Société coopérative « Comptoir national des Matériaux », fondée sous les auspices de la Société Nationale ou par les communes, les bureaux de bienfaisance, les hospices civils et autres organismes analogues sans but lucratif, et le Fonds du Roi Albert . . . . .	10,000,000 »
135	Prime compensatoire des droits d'enregistrement et de transcription à allouer dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 13 février 1924, modifié par ceux des 13 décembre 1924 et 1 <sup>er</sup> avril 1925 aux personnes de la classe peu aisée qui ont acquis ou acquerront, pour leur usage personnel, une maison appropriée au logement d'une famille, construite ou à construire par les sociétés de construction agréées par la Société nationale des habitations et logements à bon marché ou par la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, soit par le Fonds du Roi Albert . . . . .	3,000,000 »
136	Intérêt et complément d'annuité à bonifier à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite du chef des prêts à consentir par elle, en vue de la construction d'habitations à bon marché, à des sociétés de constructions d'habitations ouvrières, agréées sous le régime de la loi du 9 août 1889 (article 41 de la loi du 11 octobre 1919), ainsi que du chef de la prime à accorder conformément à l'arrêté royal du 14 octobre 1922, sous forme de réduction, à concurrence de 25 p. c. de l'annuité couvrant le coût de toute maison vendue, aux sociétés bénéficiaires des prêts dont il s'agit ci dessus, qui vendront leurs maisons individuelles dans les conditions fixées par ledit arrêté royal . . . . .	89,559 »
137	Somme à verser au Fonds spécial d'amortissement des avances faites à l'État par la Banque Nationale de Belgique en vue du retrait des monnaies allemandes, conformément à l'article 2, 3 <sup>o</sup> , de la loi du 10 août 1923 ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	50,000,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr.	195,914,559 »

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<p><b>OVERDRACHT.</b></p> <p>Premies door den Staat te verleenē, onder de voorwaarden bepaald bij het koninklijk besluit van 14 Augustus 1922, gewijzigd bij die van 30 Juli 1923 en van 14 Februari en 14 December 1924, alsmede bij de koninklijke besluiten van 12 Februari 1924 en van 1 April 1925, eenerzijds aan de « minvermogende personen » die een goedkoop huis voor eigen gebruik bouwen, anderzijds aan die minvermogenden, die een huis koopen dat gebouwd werd of zal gebouwd worden ofwel door de maatschappijen aangenomen door de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken of door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas, door middel hunner eigen inkomsten, ofwel door de samenwerkende maatschappij « Comptoir national des Matériaux » gesticht onder begunstiging van de Nationale Maatschappij, ofwel door de gemeenten, de armbesturen, de burgerlijke godshuizen en andere dergelijke instellingen zonder winstgevend doel en het Koning Albert Fonds.</p> <p>Premie tot compensatie van de registratie- en overschrijvingsrechten onder de voorwaarden van het koninklijk besluit van 13 Februari 1924, gewijzigd bij die van 13 December 1924 en van 1 April 1925, te verleenē aan de minvermogende die voor eigen gebruik gekocht hebben of zullen koopen, een huis geschikt voor het huisvesten eener familie en dat gebouwd werd of zal gebouwd worden door de bouwmaatschappijen, welke aangenomen zijn door de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken of door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas, hetzij door het Koning Albert Fonds.</p> <p>Interest en aanvullende annuïteit te vergoeden aan de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas, uit hoofde van leeningen door haar, met het oog op den aanbouw van goedkope woningen, toe te staan aan onder het stelsel der wet van 9 Augustus 1889 aangenomen maatschappijen voor aanbouw van werkmanswoningen (art. 11 der wet van 11 October 1919), evenals der premie te verleenē, overeenkomstig het koninklijk besluit van 14 October 1922, onder vorm van vermindering, ten beloope van 25 t. h., der annuïteit welke den kostprijs van elk verkocht huis dekt aan de maatschappijen aan dewelke de leeningen, waarvan sprake hierboven, verstrekt worden en die hunne individuele huizen verkoopen onder de bij gemeld koninklijk besluit bepaalde voorwaarden.</p> <p>Som overeenkomstig artikel 2, 3<sup>o</sup>, der wet van 10 Augustus 1923 te storten aan het bijzonder Fonds ter allossing der voorschotten door de Nationale Bank van België, met het oog op de intrekking van het Duitse geld aan den Staat gedaan (<i>onbepaald credit</i>).</p> <p><b>TOTAAL voor het Ministerie van Financiën.</b></p>	<p>134</p> <p>135</p> <p>136</p> <p>137</p>

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

DÉSIGNATION  DES MINISTÈRES.	Dépenses extraordinaires.  — Buitengewone uitgaven.
<b>RÉCAPITULATION.</b>	
Ministère de la Justice . . . . .	1,195,000 »
Id. des Affaires Étrangères . . . . .	300,000 »
Id. de l'Intérieur et de l'Hygiène . . . . .	6,800,000 »
Id. des Sciences et des Arts . . . . .	28,093,895 »
Id. de l'Agriculture . . . . .	1,867,000 »
Id. des Travaux publics . . . . .	235,897,236 »
Id. de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale . . . . .	3,910,000 »
Id. de la Défense Nationale . . . . .	136,253,000 »
Id. des Finances . . . . .	195,914,559 »
TOTAL des dépenses extraordinaires. . . . . fr.	610,230,690 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 20 juin 1925.

ALBERT.

PAR LE Roi :  
*Le Ministre des Finances,*  
ALB. JANSSEN.

**BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).**

**AANWIJZING**

**VAN DE MINISTERIËN.**

**OPSOMMING.**

Ministerie van Justitie.

- Id. van Buitenlandsche Zaken.
- Id. van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
- Id. van Wetenschappen en Kunsten.
- Id. van Landbouw.
- Id. van Openbare Werken.
- Id. van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke Voorzorg.
- Id. van Landsverdediging.
- Id. van Financiën.

TOTAAL der buitengewone uitgaven.

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 20 Juni 1925.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Financiën,*  
**ALB. JANSSEN.**



**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES  
POUR L'EXERCICE 1925.**

---

**TABLEAU II**

---

**RECETTES EXTRAORDINAIRES**

---

---

**BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN  
EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1925.**

---

**TABEL II**

---

**BUITENGEWONE ONTVANGSTEN**

## TABLEAU II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.  — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
ENREGIS- TREMMENT ET DOMAINES.	1	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles . . . . .	6,500,000 »
	2	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes . . . . .	750,000 »
	3	Prix de vente d'immeubles échus à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête . . . . .	200,000 »
	4	Crédits bancaires. — Réalisation de créances de l'État à charge des acheteurs de devises cédées à réméré et non restituées à l'expiration des crédits . . . . .	100 000,000 »
	5	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime. . . . .	271,500 »
TRÉSORÉ- RIE, ETC.	6	Subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration de routes . . . . .	500,000 »
	6 <sup>bis</sup>	Recettes des services frigorifiques (en liquidation) . . . . .	6,100,000 »
	7	Recettes diverses . . . . .	1,500,000 »
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. . . . .			115,821,500 »

TABEL II. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

TOTAL.  TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	RESTUREN.
115,821,500 »	Opbrengst van buitengewone vervreemding van onroerende goederen . . . . .	1	
	Verkoop prijs van gronden, beschikbaar ten gevolge van de ontmanteling van vestingen.	2	
	Verkoop prijs van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op inbeslagneming uitgeoefend op zijn verzoek.	3	REGISTRA- TIE EN DOMEINEN
	Bankerredieten. — Verzilvering van schuldvorderingen van den Staat ten laste van koopers van deviezen afgestaan met recht van wederinkoop en niet terug gegeven bij het verstrijken der credieten.	4	
	Aflossing van obligatiën van vennootschappen voor zeereederij . . . . .	5	
	Toelagen den Staat aangeboden voor aanleggen onderhoud en verbetering van wegen.	6	THESAU- RIK, ENZ.
	Ontvangsten der koel- en vriesdiensten (in liquidatie) . . . . .	6 <sup>bis</sup>	
Verschillende ontvangsten . . . . .	7		
TOTAAL VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.			

42

**NOTE**

**à l'appui du projet de Budget  
des Recettes et des Dépenses extraordinaires  
pour l'exercice 1925.**

## NOTE

---

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1925 qui faisait l'objet du document de la Chambre des Représentants n° 4 — XVI, session ordinaire de 1924-1925, devenu caduc ensuite de la dissolution des Chambres législatives, s'élevait en dépenses à fr. 621,418,659

Le nouveau projet proposé monte à . . . . . fr. 610,230,690

Soit une diminution de dépenses de . . . fr. 11,187,969

La comparaison entre ces deux projets s'établit de la manière suivante :

### *Dépenses extraordinaires :*

Ministères.	Projet devenu caduc.	Nouveau projet.	Augmentation ou diminution.
Justice . . . . . fr.	740,000	1,195,000	+ 455,000
Affaires étrangères . . . . .	300,000	300,000	»
Intérieur et Hygiène . . . . .	6,000,000	6,800,000	+ 800,000
Sciences et Arts . . . . .	23,235,000	28,093,895	+ 4,858,895
Agriculture . . . . .	725,000	1,867,000	+ 1,142,000
Travaux publics . . . . .	249,949,100	235,897,236	— 14,051,864
Industrie, Travail et Prévoyance sociale . . . . .	»	3,910,000	+ 3,910,000
Défense nationale . . . . .	148,055,000	136,253,000	— 11,802,000
Finances . . . . .	192,414,559	195,914,559	+ 3,500,000
TOTAL. . . . . fr.	<u>621,418,659</u>	<u>610,230,690</u>	<u>— 11,187,969</u>

Indépendamment de cette diminution de dépenses, il y a une augmentation de recettes de 6,100,000 francs à provenir de l'exploitation des Services frigorifiques de l'Etat.

Les augmentations et diminutions des dépenses se justifient comme il suit :

Ministère de la Justice.	Ministerie van Justitie.
ART. 2 <sup>bis</sup> (nouveau). — <i>Subside extraordinaire pour travaux à effectuer en vue de la restauration de la chapelle de l'ancienne abbaye de la Cambre.</i> . . . . . fr. 275,000 »	ART. 2 <sup>bis</sup> (nieuw). — <i>Buitengewone toelage voor werken te verrichten met het oog op het behouden der Abdijkerk van ter Kamer</i> . . . . . fr. 275,000 »

Crédit indispensable à l'exécution des travaux intérieurs qui restent encore à effectuer pour que la chapelle puisse être livrée à l'exercice du culte.

ART. 2 <sup>ter</sup> (nouveau). — <i>Établissements d'éducation et institutions publiques de l'État. — Acquisition de matériel d'incendie et travaux d'aménagement aux bâtiments en vue de les mettre à l'abri du feu.</i> . . . . . fr. 180,000 »	ART. 2 <sup>ter</sup> (nieuw). — <i>Rijksopvoedingsgestichten en openbare Rijksinstellingen. — Aankoop van brandweermaterieel en inrichtingswerken aan de gebouwen, ten einde ze tegen brand te beschermen.</i> . . . . . fr. 180,000 »
---	---

Crédit nécessaire pour permettre de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer les bâtiments des établissements d'éducation et des institutions publiques de l'État contre les dangers d'incendie.

Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène.	Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
ART. 4. — <i>Frais d'études et travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa.</i> . . . . . fr. 200,000 »	ART. 4. — <i>Kosten van studie en te verrichten werken aan de minerale bronnen en gezondheidsinstellingen der Stad Spa.</i> . . . . . fr. 200,000 »

Diminution de 200,000 francs.

Le crédit maintenu sera suffisant pour faire face aux dépenses de 1925.

ART. 5. — <i>Achat ou construction d'un immeuble pour le laboratoire de bactériologie, etc.</i> . fr. 500,000 »	ART. 5. — <i>Aankoop of opbouw van een gebouw voor het bacteriologisch laboratorium, enz.</i> . fr. 500,000 »
---	---

Article à supprimer.

On renonce à cette dépense en 1925.

ART. 8. — <i>Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek, etc.</i> . . . . . fr. 500,000 »	ART. 8. — <i>Eerste schijf van de tussenkomst van den Staat in de kosten der werken tot aanvullende verbetering van de waterafvoer van het dal der Maelbeek, enz.</i> . . . . . fr. 500,000 »
--	---

Diminution de 500,000 francs.

Le crédit maintenu sera suffisant pour faire face à la dépense de 1925.

<p>ART. 9. — Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des grands collecteurs de Saint-Job et de Stalle, à Uccle . . . fr. 750,000 »</p>	<p>ART. 9. — Eerste schijf van de tussenkomst van den Staat in de kosten der werken voor het aanleggen van groote hoofdriolen te Sint-Job en te Stalle, te Ukkel . . . fr. 750,000 »</p>
--	--

Diminution de 250,000 francs.

Même justification qu'à l'article 8 ci-dessus.

<p>ART. 9<sup>bis</sup> (nouveau). — Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement d'un réseau de distribution d'eau entrepris par la ville de Malines. . . . fr. 500,000 »</p>	<p>ART. 9<sup>bis</sup> (nieuw). — Eerste schijf van de tussenkomst van den Staat in de kosten der werken van inrichten van een waterleidingnet, ondernomen door de stad Mechelen. . . . fr. 500,000 »</p>
---	--

La ville de Malines a entrepris les travaux d'établissement d'une distribution d'eau potable. Le coût du réseau distributeur atteindra vraisemblablement 8,000,000 de francs; le château d'eau, la colonne du refoulement et les machines élévatoires coûteront 1,000,000 de francs, soit au total 9,000,000 de francs. L'État ayant promis d'intervenir pour un tiers dans la dépense, son intervention sera de 3,000,000 de francs environ. Les travaux actuellement en cours comportant le réseau distributeur intra-muros pour le prix de 4,621,000 francs, le subside dû à la ville à la fin de cette année dépassera donc 1,000,000 de francs. Mais pour concilier les intérêts du Trésor et ceux de la ville de Malines, le subside total de 3,000,000 de francs sera liquidé en six années par tranches de 500,000 francs.

<p>ART. 9<sup>ter</sup> (nouveau). — Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau, entrepris par les communes de la banlieue liégeoise alimentée par les sources du Néblon adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions. . . . fr. 1,750,000 »</p>	<p>ART. 9<sup>ter</sup> (nieuw). — Eerste schijf van de tussenkomst van den Staat in de kosten der door de gemeenten van de Luiksche omgeving ondernomen werken voor het inrichten van waterleidingen, waarvan het toevoeren uit de bronnen van de Neblon geschiedt door de « Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions » . . . fr. 1,750,000 »</p>
---	--

Les communes de la banlieue liégeoise totalement privées d'eau alimentaire et qui doivent être alimentées par les eaux des sources du Néblon adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions, vont établir les réseaux de distribution. Plusieurs communes, telles que Tilleur et Beyne-Heusay, ont déjà terminé l'établissement de leur réseau intérieur. Le coût total des réseaux est évalué à 27,000,000 de francs. Une première tranche de 1,750,000 francs permettra à l'État de liquider sa part d'intervention dans le coût des réseaux de distribution d'eau qui seront construits au cours de l'année 1925.

## Ministère des Sciences et des Arts.

Ministerie van Wetenschappen  
en Kunsten.

ART. 10. — Enseignement normal. — Construction, ameublement, etc. des écoles normales de l'État à Couvin, Gand, Huy, Mons, Verviers, Andenne, Bruges et Bruxelles . fr. 865,000 »	ART. 10. — Normaal onderwijs. — Bouw, meubilering, enz. van de nor- maalscholen van den Staat te Couvin, Gent, Hoei, Bergen, Verviers, Andenne, Brugge en Brussel . fr. 865.000 »
---	---

Augmentation de 290,000 francs.

Intervention de l'État dans la dépense à résulter de l'agrandissement de l'école normale de l'État à Huy.

Cette école normale est installée dans des bâtiments appartenant à la ville.

D'importants travaux de réfection, d'amélioration et d'agrandissement doivent être exécutés d'urgence sous peine de nuire à la bonne marche de l'établissement.

Ces travaux sont les suivants :

Reconstruction d'un mur de soutènement menaçant ruine et constituant un danger permanent pour le personnel enseignant et les élèves;

Construction d'un préau couvert dans les locaux de l'école d'application;

Établissement d'une salle de dessin, d'une salle de musique, d'un atelier de travaux manuels et d'une salle de bains;

Transformation et agrandissement des dortoirs;

Substitution de l'électricité au gaz pour l'éclairage de l'établissement.

L'État est en pourparlers depuis 1921 avec la ville de Huy qui se déclare dans l'impossibilité de supporter la dépense nécessaire à l'exécution de ces travaux.

Pour mettre fin à cette situation, dans l'intérêt de l'école normale, l'État s'est engagé à verser directement au Crédit communal les fonds destinés au paiement de l'intérêt et au remboursement de la somme de 284,654 francs empruntée par la Ville de Huy pour effectuer les travaux en question, sous la direction du service des Ponts et Chaussées, d'après les plans préalablement approuvés par le Gouvernement.

Ces travaux, mis en adjudication publique, sont actuellement en cours; ils seront terminés dans le courant de cette année.

ART. 11. — Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Lierre . . . . . . . . fr. 1,400,000 »	ART. 11. — Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaal- school van den Staat, te Lier . . . . . . . . . . fr. 1,400,000 »
---	--

Diminution de 100,000 francs.

Les résultats connus et prévus à l'heure actuelle permettent cette réduction.

ART. 12. — Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Nivelles . . . . . . . . fr. 1,050,000 »	ART. 12. — Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de noormal- school van den Staat, te Nijvel . . . . . . . . . . fr. 1,050,000 »
---	--

Diminution de 450,000 francs.

L'état actuel d'avancement des travaux permet de réduire le crédit sollicité pour 1925.

ART. 13. — Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Blankenberghe. . . . . fr. 560,000 »	ART. 13. — Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat, te Blankenberghe. . . . . fr. 560,000 »
---	--

Augmentation de 500,000 francs.

Les adjudications pour l'installation du chauffage central et de l'éclairage électrique n'ont pu avoir lieu avant le 31 décembre 1924. Les crédits prévus à cette fin (500,000 francs) n'ayant pu être utilisés en 1924, il convient de les reporter à l'exercice 1925.

ART. 14. — Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Arlon . . . . . fr. 4,900,000 »	ART. 14. — Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat, te Aarlen . . . . . fr. 4,900,000 »
--	--

Diminution de 100,000 francs.

Les travaux en cours ne nécessiteront pour l'année 1925 qu'une dépense de 4,900,000 francs.

ART. 15. — Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Liège . . . . . fr. 1,400,000 »	ART. 15. — Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat, te Luik . . . . . fr. 1,400,000 »
--	--

Augmentation de 400,000 francs.

Cette augmentation se justifie comme il suit :

Au cours de l'exécution des travaux d'exhaussement du bâtiment principal, il a été reconnu indispensable d'effectuer certains travaux imprévus lors de l'élaboration du programme d'exhaussement. Ces travaux se rapportent notamment à l'aménagement de la maison d'habitation de l'économe, de la salle de gymnastique, de la salle de couture, de la chapelle et de certains locaux de l'école d'application . . . . . fr. 86,000 »

D'autre part, la Commission d'incendie a réclamé l'exécution de certains travaux supplémentaires en vue de mettre l'établissement à l'abri des dangers d'incendie :

Installation de tuyauteries, conduites d'eau, etc. . . . . 75,000 »

Remplacement des escaliers en bois par des escaliers en béton, etc. 160,000 »

Enfin, certaines évaluations de dépenses ont été dépassées dans la réalité (installations sanitaires, salles d'économie domestique, etc.) et nécessitent un supplément de crédit de . . . 79,000 »

TOTAL. . . fr. 400,000 »

ART. 16. — Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Tournai. . . . . fr. 700,000 »	ART. 16. — Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat, te Doornik. . . . . fr. 700,000 »
---	--

Augmentation de 100,000 francs représentant une somme inscrite au Budget extraordinaire de 1924, qui n'a pu être engagée avant le 31 décembre 1924, par suite de retards survenus dans l'avancement des travaux en cours.

<p>ART. 17<sup>bis</sup> (nouveau). — <i>Enseignement normal. — Amélioration, aménagement, ameublement, etc., de l'école normale de l'État, à Laeken . . . . .</i></p> <p style="text-align: right;">fr. 500,000 »</p>	<p>ART. 17<sup>bis</sup> (nieuw). — <i>Normaal onderwijs. — Verbetering, in gereedheid te brengen, meubileering, enz., van de normaalschool van den Staat, te Laeken . . . . .</i></p> <p style="text-align: right;">fr. 500,000 »</p>
--	--

Le Gouvernement renonce à remplacer les constructions actuelles par des bâtises toutes neuves. Il donne sa préférence à des installations semi-permanentes qui s'adaptent plus facilement aux nécessités de l'heure et aux exigences du progrès.

Il fera transporter à Laeken les beaux baraquements qu'il possède à Nivelles et dotera en outre l'école de dortoirs sains, d'installations hygiéniques et de cours pavées.

La dépense totale est estimée à 888,600 francs se décomposant comme il suit :

1° Transfert de Nivelles et remontage à Laeken de baraquements en béton (1500 m <sup>2</sup> ) . . . . .	fr. 100,000 »
2° Construction définitive de locaux . . . . .	788,600 »
TOTAL. . . . .	fr. 888,600 »

Une somme de 500,000 francs est jugée suffisante pour les travaux à effectuer en 1925.

<p>ART. 18<sup>bis</sup> (nouveau). — <i>Enseignement primaire. — Aménagement, ameublement, installation, etc. de pensionnats pour enfants de bateliers . . . . .</i></p> <p style="text-align: right;">fr. 500,000 »</p>	<p>ART. 18<sup>bis</sup> (nieuw). — <i>Lager onderwijs. — In gereedheid brengen, meubileering, inrichting, enz. van kostscholen voor schipperskinderen . . . . .</i></p> <p style="text-align: right;">fr. 500,000 »</p>
---	--

Crédit nécessaire pour assurer l'application de l'article 5, dernier alinéa, de la loi organique de l'enseignement primaire coordonnée par arrêté royal du 25 octobre 1924.

Le crédit demandé est destiné à l'installation, à Anvers, dans une partie de caserne non utilisée, d'un pensionnat pour enfants de bateliers.

Le crédit de 50,000 francs, alloué à l'article 152<sup>bis</sup> du projet de Budget ordinaire du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1925, est destiné à couvrir les dépenses de personnel.

<p>ART. 19. — <i>Enseignement primaire. — Part d'intervention de l'Etat dans les réparations des bâtiments d'écoles des régions dévastées . fr.</i></p> <p style="text-align: right;">2,650,000 »</p>	<p>ART. 19. — <i>Lager onderwijs. — Aandeel van den Staat in het herstellen van de schoolgebouwen der verwoeste gewesten . . . . . fr.</i></p> <p style="text-align: right;">2,650,000 »</p>
---	--

Augmentation de 2,000,000 de francs.

D'après le relevé estimatif fourni, en 1924, par l'Office des régions dévastées, la part du Département des Sciences et des Arts dans la reconstruction des écoles

primaires des communes adoptées par la Nation ne devait pas dépasser un total de 650,000 francs. Or ce crédit est actuellement engagé jusqu'à concurrence d'environ 600,000 francs.

Mais l'enquête minutieuse à laquelle l'Office a procédé par la suite a révélé que le relevé primitif était incomplet.

Les charges réelles, à supporter par le Département des Sciences et des Arts, pour les ouvrages à *mettre en œuvre d'ici à la fin de l'année*, y compris les honoraires d'architectes et les travaux supplémentaires éventuels, s'élèvent à fr. 2,073,430.79.

Il est à remarquer que cette dépense de fr. 2,073,430.79 devra être engagée avant le 31 décembre prochain afin de permettre la mise en œuvre des travaux dans les délais prévus par les adjudications.

Une augmentation de crédit de 2,000,000 de francs est nécessaire. Le crédit pour payer les subsides de reconstruction en 1925 s'élèvera donc à 650,000 + 2,000,000 = 2,650,000 francs.

Arr. 19 <sup>bis</sup> (nouveau). — Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux dans les régions dévastées :	Arr. 19 <sup>bis</sup> (nieuw). — Middelbaar onderwijs. — Bouw- en meubeleering van lokalen in de verwoeste gewesten :
a) Furnes . . . . fr. 200,000 »	a) Veurne . . . . fr. 200,000 »
b) Jemappes . . . . 303,803 »	b) Jemappes . . . . 303,803 »
c) Honoraires des architectes (Visé, Pecq, Nieupoort, Ypres) . . 437,523 »	c) Honoraria van de bouwmeesters (Visé, Pecq, Nieupoort, Yperen) . . . . 437,523 »
d) Imprévus, travaux supplémentaires, intérêts de retard, etc. . 100,000 »	d) Onvoorziene uitgaven, bijwerken, interesten wegens verwijl, enz. . 100,000 »
e) Indemnités à l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires . . . . 1,500 »	e) Vergoedingen aan den toezienner der ontwerpen voor schoolgebouwen . . . . 1,500 »
TOTAL . . . . fr. 742,826 »	TOTAAL . . . . fr. 742,826 »

En dehors des sommes imputées sur le Budget des Dépenses recouvrables, à titre de dommages de guerre, la reconstruction des établissements d'instruction moyenne de l'État dans les régions dévastées a entraîné, jusqu'au 31 décembre 1923, une dépense de 4,459,263 francs.

Les crédits alloués au Budget extraordinaire de l'exercice 1924 se sont élevés à 3,040,737 francs; la dépense totale à ce jour est donc de 7,200,000 francs.

Cette somme avait été estimée suffisante pour mener à bien la reconstruction des établissements détruits.

Mais depuis que les travaux de reconstruction ont été commencés, le prix des



immeuble acquis par la ville de Poperinghe pour y installer la nouvelle école moyenne de l'État (art. 9 de la loi du 15 juin 1881). Un premier subside de 175,000 francs, représentant la moitié de la part d'intervention de l'État, sera alloué en 1925.

<p>ART. 19<sup>bis</sup> (nouveau). — <i>Enseignement moyen. — Subside à la ville de Malmédy, pour l'aider à couvrir les frais de premier établissement de l'athénée royal et de l'école moyenne dont elle est le siège . . . . .</i></p> <p style="text-align: right;">. . . . . fr. 25,000 »</p>	<p>ART. 19<sup>bis</sup> (nieuw). — <i>Middelbaar onderwijs. — Toelage aan de stad Malmédy om haar te helpen in het dekken der kosten van eersten aanleg van het Koninklijk atheneum en de Rijksmiddelbare school, op haar grondgebied gevestigd . . . . .</i></p> <p style="text-align: right;">. . . . . fr. 25,000 »</p>
--	---

L'aménagement des locaux de l'athénée royal et de l'école moyenne entraîne des dépenses très élevées que la ville de Malmédy se trouve dans l'impossibilité de supporter sans l'aide financière de l'État (frais de premier établissement — art. 9 de la loi du 15 juin 1881).

**Ministère de l'Agriculture.**

ART. 21. — Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'État, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'État dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises . . . . .

. . . . . fr. 1,200,000 »

**Ministerie van Landbouw.**

ART. 21. — Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooing van het privaat domein van den Staat, namelijk de domeinbosschen, of van onroerende goederen waarvan het behoud wenschelijk wordt bevonden voor esthetische redenen of in 't belang van de instaathouding der landschappen. — Aandeel van den Staat in de interesten en aflossing der tot den aankoop van onverdeelde bosschen noodige kapitalen . . . . .

. . . . . fr. 1,200,000 »

Augmentation de 1,000,000 de francs.

Une association, comprenant l'État, la province de Hainaut, la Ville de Mons et les communes d'Havré et d'Obourg, a été formée pour l'acquisition du bois d'Havré.

La part de l'État dans le prix d'achat et les frais de restauration a été fixée à 1,000,000 de francs.

L'augmentation de crédit sollicitée doit servir au remboursement du mandat du Trésor de pareille somme, délivré par l'Administration de la Trésorerie.

<p>ART. 22<sup>bis</sup> (nouveau) — <i>Laboratoires d'analyses de l'État : acquisition et aménagement d'immeubles . . . . .</i></p> <p style="text-align: right;">. . . . . fr. 142,000 »</p>	<p>ART. 22<sup>bis</sup> (nieuw). — <i>Ontledingslaboratoriums van den Staat : aankoop en geschiktmaking van gebouwen . . . . .</i></p> <p style="text-align: right;">. . . . . fr. 142,000 »</p>
--	---

Le crédit de 142,000 francs inscrit à l'article 25 du Budget des Recettes et

des Dépenses extraordinaires de l'exercice 1924, n'a pu être utilisé. Il y a lieu d'inscrire la même allocation au projet de Budget extraordinaire de 1925, pour permettre à l'Administration de saisir l'occasion qui pourrait se présenter d'acquérir un immeuble pour installer définitivement un des laboratoires d'analyses de l'État.

<b>Ministère des Travaux publics.</b>	<b>Ministerie van Openbare Werken.</b>
ART. 23. — Routes et raccordements :	ART. 23. — Wegen en verbindingen :
1° Expropriations et travaux, constructions, etc. . . fr. 7,357,500 »	1° Onteigeningen en werken, aanleg, enz. . . . fr. 7,357,500 »

Diminution de 3,142,500 francs.

Le crédit maintenu servira à effectuer les travaux suivants :

**Relevé des travaux à exécuter, classés par province.**

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
<b>PROVINCE D'ANVERS.</b>			
1.	<i>Route de Bruxelles vers Bréda.</i> — Élargissement entre la vieille Barrière et Brasschaet.	fr. 200,000 »	Expropriations. Route de première importance, beaucoup trop étroite pour le trafic qui l'emprunte.
2.	<i>Route d'Anvers (Kiel) au Rupel.</i> — Élargissement.	200,000 »	Expropriations. (Convention conclue avec la Ville d'Anvers.)
3.	<i>Route stratégique.</i> — Élargissement à Wilrijk et à Hoboken. — <i>Route d'Anvers (Kiel) au Rupel.</i> — Élargissement de la chaussée Saint-Bernard, sous Hoboken.	700,000 »	Convention avec des tiers.
4.	<i>Route de Bruxelles vers Bréda.</i> — Reconstruction du pont de Plaisance, à Malines, sur le canal de Louvain à la Dyle.	200,000 »	Expropriations.
5.	<i>Démantèlement de l'enceinte d'Anvers.</i> . . .	1,400,000 »	Travaux indispensables pour fournir à l'Administration des Chemins de fer les terres de remblai dont elle a besoin immédiatement.
<b>PROVINCE DE BRABANT.</b>			
1.	Église de Boitsfort. — Aménagement des abords et subside à la commune de Watermael-Boitsfort.	220,000 »	Convention conclue avec la commune de Watermael-Boitsfort et avec un tiers.
2.	<i>Route de Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre.</i> — Redressement et élargissement entre le Merlo, à Uccle, et l'église de Ruysbroeck.	100,000 »	Expropriations. Route extrêmement sinueuse.
REPORT . . .		fr. 3,020,000 »	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT. . . fr.	3,020,000 »	
3.	<i>Route de Bruxelles à Anvers.</i> — Redressement dans la traverse d'Eppeghem.	110,000 »	Expropriations et travaux. Route de première importance; tracé extrêmement dangereux.
4.	<i>Route de Louvain à Malines.</i> — Détournement dans la traverse de Louvain.	100,000 »	Expropriations.
<b>PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.</b>			
1.	<i>Boulevard de Zeebrugge à Knocke.</i> — Aménagement de la voirie sur 300 mètres aux abords du nouveau pont en reconstruction sur le chenal à Zeebrugge.	140,000 »	Route de première importance. Travaux préconisés par le Comité consultatif des routes.
2.	Établissement de la plate-forme, section Heyst-Duinbergen. — Terrassements.	135,000 »	Idem.
3.	<i>Route de Bruxelles à Ostende.</i> — Suppression d'un tournant dangereux à Maele.	235,000 »	Idem. Expropriations et travaux.
4.	<i>Route de Furnes à Ypres.</i> — Elargissement d'un pont à Elverdinghe et aménagement des abords.	50,000 »	
<b>PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.</b>			
1.	Indemnités annuelles à payer, jusqu'en 1933, aux concessionnaires des routes de Calloo à Doel et de Kieldrecht à Doel, pour la renonciation à la perception des droits de barrière en vertu du contrat de rachat de ce droit de perception.	1,075 »	
2.	<i>Route de Wichelen à Erpe.</i> — Redressement dans la traverse de Lede.	160,000 »	Tracé dangereux.
<b>PROVINCE DE HAINAUT.</b>			
1.	<i>Route de Liège à Mons par Namur et Charleroi.</i> — Exhaussement sur le territoire de Dampremy pour soustraire cette route aux eaux d'infiltration et aux crues de la Sambre et du Piéton.	800,000 »	Situation déplorable due aux inondations périodiques et à laquelle il importe de porter remède d'urgence.
2.	Construction d'un pont carrossable sur la Sambre à Marchienne-au-Pont et raccordement de cet ouvrage à la voirie.	1,000,000 »	Ce travail est réclamé depuis de nombreuses années par la commune de Marchienne.
<b>PROVINCE DE LIÈGE.</b>			
1.	<i>Route de Liège à Berneau.</i> — Élargissement et amélioration de la section de Liège à Jupille.	25,000 »	Expropriations. Route de largeur insuffisante, à tracé sinueux.
2.	<i>Route de la vallée de la Vesdre.</i> — Reconstruction du pont sur la Vesdre à Chaudfontaine.	300,000 »	Expropriations.
3.	<i>Route de Liège à Saint-Trond.</i> — Élargissement du viaduc d'Ans.	175,000 »	Travaux réclamés depuis de longues années et imposés par la situation des lieux.
	REPORTER. . . fr.	6,251,075 »	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
REPORT . . . fr.		6,251,075 »	
<b>PROVINCE DE LIMBOURG.</b>			
1.	<i>Route de Mechelen-sur-Meuse au canal. — Rectification.</i>	35,000 »	Expropriations.
2.	<i>Route reliant Wychmael, par Exzel, à Overpelt — Construction.</i>	75,000 »	Expropriations.
<b>PROVINCE DE LUXEMBOURG.</b>			
1.	<i>Route de Laroche à Grand-Han. — Redressement et amélioration du tournant dangereux à Jupille.</i>	20,000 »	Situation dangereuse à améliorer.
2.	<i>Route de la vallée des Moulins, reliant celle d'Arlon vers Redange et d'Arlon vers Mersch. — Construction.</i>	20,000 »	Expropriations. Route de nature à améliorer les communications avec le Grand Duché.
3.	<i>Route de Noirefontaine à Dohan. — Construction</i>	50,000 »	Expropriations. Route réclamée avec instance par le tourisme.
<b>PROVINCE DE NAMUR.</b>			
1.	<i>Pont sur la Meuse à Heer-Agimont. — Construction. — Subside à la commune.</i>	500,000 »	
2.	<i>Pont sur la Meuse à Heer-Agimont. — Aménagement des abords.</i>	150,000 »	
<b>DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>			
Dépenses supplémentaires et imprévues reconnues indispensables au cours de l'exécution de travaux dont les entreprises ont été approuvées en 1924 et antérieurement. Impression de cahiers des charges et de plans, frais d'études, etc. . . . fr.		256,425 »	
TOTAL. . . . fr.		<u>7,357,500 »</u>	

2° Reconstruction, amélioration, réfection, etc. . . . fr. 15,865,000 » | 2° Heraanleg, verbetering, herstelling, enz. . . . fr. 15,865,000 »

Diminution de 635,000 francs.

Le crédit maintenu servira à exécuter les travaux de réfection extraordinaires indispensables, énumérés ci-après :

**Relevé des travaux à exécuter, classés par province.**

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
<b>PROVINCE D'ANVERS.</b>			
1.	<i>Route d'Anvers à Turnhout. Section de Vlimmeren à Beersse. — Transformation du pavage . . . fr.</i>	700,000 »	
2.	<i>Route d'Anvers à Wyneghem (par la porte du Schijn). Section comprise entre la chaussée de Merxem à Deurne et le lieu dit « Boschuil ». — Réfection et élargissement du pavage . . . .</i>	200,000 »	
A REPORTER. . . . fr.		<u>900,000 »</u>	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT. . . fr.	900,000 »	
3.	Route d'Hérenthals à Oostmalle. — Réfection à Hérenthals . . . . .	60,000 »	
<b>PROVINCE DE BRABANT.</b>			
1.	Route de Bruxelles à Ostende. — Élargissement du pavage entre Berchem-Sainte-Agathe et Assche . . . . .	175,000 »	
2.	Avenues des casernes et du champ de manœuvres. — Réfection . . . . .	80,000 »	
3.	Route de Mont-Saint-Jean vers Binche. — Réfection entre les cumulées 19,360 et 24,335 . . . . .	350,000 »	
4.	Route de Namur à Nivelles. — Réfection . . . . .	500,000 »	
5.	Route de Bruxelles à Mons. — Réfection entre les cumulées 14,078 et 15,427 . . . . .	85,000 »	
6.	Reconstruction d'un pont en béton armé sur la Grande-Nèthe, à Hougaerde. . . . .	20,000 »	Expropriations.
7.	Route d'Aerschot-Zammel. — Réfection dans la traverse d'Aerschot avec élargissement de la chaussée . . . . .	90,000 »	
8.	Route de Louvain à Namur. — Réfection entre le champ d'asile et la limite du Brabant . . . . .	500,000 »	
<b>PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.</b>			
1.	Route d'Ostende par Furnes, Ypres et Warneton vers Lille. — Améliorations entre Furnes et Elsendamme . . . . .	100,000 »	
2.	Route de Courtrai-Ypres-Poperinghe vers Dunkerque. — Remise en état entre Menin et Ypres. . . . .	2,000,000 »	
3.	Route d'Ostende-Furnes-Ypres-Warneton-Lille. — Élargissement et repavage de la partie carrossable de la rue de Dixmude à Ypres . . . . .	110,000 »	
4.	Routes de Dixmude-Roulers et de Poelcappelle à Eessen. — Réfection des pavages dans les traverses de Zarren, Eessen et Aercken . . . . .	175,000 »	
5.	Route de Courtrai à Tournai. — Réfection entre Courtrai et la limite du Hainaut . . . . .	900,000 »	
6.	Route de Courtrai à Bruges. — Réfection entre les cumulées 23.368 et 23.688 . . . . .	70,000 »	
7.	Route de Gand à Ostende. — Réfection entre Thourout et Lichtervelde . . . . .	100,000 »	
<b>PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.</b>			
1	Route d'Anvers à Lille :		
	A. — Réfection dans la traverse de Lokeren. . . . .	550,000 »	
	B. — Réfection dans la traverse de Saint-Nicolas. . . . .	550,000 »	
2	Route de Saint-Nicolas à Grammont. — Amélioration entre Gysegghem et Alost . . . . .	700,000 »	
3.	Route de Kerkbrugge à Terdonck. — Amélioration. . . . .	90,000 »	
		A REPORTER. . . fr.	8,105,000 •

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT.	fr. 8,405,000	»
<b>PROVINCE DE HAINAUT.</b>			
1.	Route de Renaix à Lessines. — Réfection . . .	750,000	»
2.	Route d'Hornu à Barry. — Réfection. . . . .	126,000	»
<b>PROVINCE DE LIÈGE.</b>			
1.	Route de Liège à Namur. — Transformation en pavage de l'empierrement de la campagne des Awirs . . . . .	350,000	»
2.	Route d'Angleur à Hamoir. — Transformation en pavage de l'empierrement dans la traverse de Tilly . . . . .	500,000	»
3.	Route d'Aywaille à Remouchamps. — Transformation en pavage de l'empierrement entre Aywaille et Sougné . . . . .	550,000	»
4.	Route de Liège à Visé. — Amélioration du quai Saint-Léonard, à Liège . . . . .	515,000	»
5.	Route de Liège à Dinant, route dite des Béguines à Seraing et route de Huy à Ramet. — Réfection . . . . .	125,000	»
6.	Routes de Bruxelles vers Malmedy, de Spa à Büttgenbach, de Malmedy à Sedan et de Stavelot à Francorchamps par la vallée de l'Eau Rouge; virage d'angle de Stavelot. — Remise en état . . . . .	625,000	»
<b>PROVINCE DE LIMBOURG.</b>			
1.	Route de Saint-Trond à Hasselt. — Réfection et amélioration . . . . .	1,080,000	»
2.	Route de Gingelom à Cras-Avernas. — Reconstruction du ponceau sur le Linthoutbeek dans la traverse de Montenaeken . . . . .	45,000	»
3.	Route de Kermpt à Tessenderloo. — Reconstruction de six petits ponts. . . . .	235,000	»
<b>PROVINCE DE LUXEMBOURG.</b>			
1.	Route de Bruxelles vers Trèves. — Réfection entre les cumulées 66,000 et 75,000 . . . . .	190,000	»
2.	Même route. — Transformation d'empierrement en pavage, à l'origine de la traverse de Marche . . . . .	75,000	»
3.	Route de Liège vers Carignan. — Réfection entre les cumulées 66,000 et 69,516 . . . . .	100,000	»
4.	Route de Liège vers Carignan. — Réfection entre les cumulées 56,000 et 64,000 . . . . .	200,000	»
5.	Route de Liège vers Carignan. — Réfection entre les cumulées 15,000 et 16,600—17,250 et 22,000 . . . . .	250,000	»
6.	Routes de Bruxelles vers Trèves et de Dinant à Arlon. — Diverses sections . . . . .	125,000	»
	A REPORTER.	fr. 13,910,000	»

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT.	fr. 13,910,000	»
<b>PROVINCE DE NAMUR.</b>			
1.	Route de Namur à Liège. — Réfection extraordinaire entre Selayn et Andenne . . . . .	1,000,000	»
2.	Route de Dinant à Neufchâteau. — Élargissement et rechargement général cylindré . . . . .	450,000	»
3.	Route de Vignée à Rochefort. — Réfection à Villers-sur-Lesse et à Rochefort . . . . .	90,000	»
<b>DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>			
	Dépenses supplémentaires et imprévues reconnues indispensables au cours de l'exécution des travaux dont les entreprises ont été approuvées en 1924 et antérieurement. Impression de cahiers des charges et de plans, frais d'études, etc. . . . .	415,000	»
	TOTAL.	fr. 15,865,000	»

ART. 27. — Établissement par la ville de Bruxelles de l'Avenue des Nations, etc. . . . . fr. 300,000 »		ART. 27. — Aanleg door de Stad Brussel van de Volkerenlaan, enz. . . . . fr. 300,000 »
--	--	--

Diminution de 200,000 francs.

Le crédit maintenu sera suffisant pour 1925.

ART. 28. — Raccordement entre les routes de l'État Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, etc. . . . . fr. 100,000 »		ART. 28. — Verbinding tussen de Staatsbanen Gent-Maubeuge en Geeraerdsbergen-Edinghen, enz. . . . . fr. 100,000 »
--	--	---

Diminution de 200,000 francs.

Même justification qu'à l'article 27 ci-dessus.

ART. 31. — Route de Peer à Genck, etc. . . . . fr. 500,000 »		ART. 31. — Baan van Peer naar Genck, enz. . . . . fr. 500,000 »
--	--	---

Diminution de 1,650,000 francs.

Comme à l'article 27 ci-dessus.

ART. 36. — Bâtiments civils de l'État : protection contre l'incendie, etc. . . . . fr. 560,500 »	ART. 36. — Burgerlijke gebouwen van den Staat : beschutting tegen brandgevaar, enz. . . . . fr. 560,500 »
--	---

Diminution de 33,000 francs.

On renonce, en 1925, aux travaux prévus pour le Palais des Académies . . . . . fr. 25,000 »  
 et le bâtiment des archives de l'État, à Anvers . . . . . 8,000 »

ART. 37. — Immeuble, rue du Commerce, 111, à Bruxelles, enz. . . . . fr. 722,000 »	ART. 37. — Gebouw, Handelstraat, 111, te Brussel, enz. . . . . fr. 722,000 »
--	--

Article à supprimer.

On renonce en 1925 aux travaux projetés.

ART. 40. — Palais de Justice de Bruxelles, etc. . . . . fr. 50,000 »	ART. 40. — Justitiepaleis, te Brussel, enz. . . . . fr. 50,000 »
--	--

Diminution de 60,000 francs.

On renonce aux travaux d'appropriation et d'amélioration intéressant le vestiaire des avocats.

ART. 41. — Palais des Beaux-Arts, etc. . . . . fr. 55,000 »	ART. 41. — Paleis der Schoone Kunsten, enz. . . . . fr. 55,000 »
---	--

Article à supprimer.

Comme à l'article 37 ci-dessus.

ART. 42. — Palais de l'Ancienne Cour, etc. . . . . fr. 125,000 »	ART. 42. — Paleis van het Oude Hof, enz. . . . . fr. 125,000 »
--	--

Article à supprimer.

Comme à l'article 37 ci-dessus.

ART. 43. — Musée instrumental, etc. . . . . fr. 500,000 »	ART. 43. — Instrumentaal Museum, enz. . . . . fr. 500,000 »
---	---

Article à supprimer.

Comme à l'article 37 ci-dessus.

ART. 47 <sup>bis</sup> (nouveau). — Palais du Roi et Hôtel de la Liste civile, à Bruxelles, et Château royal de Laeken. — Travaux de parachèvement . . . . . fr. 150,000 »	ART. 47 <sup>bis</sup> (nieuw). — Koninklijk Paleis en Hotel der Burgerlijke Lijst, te Brussel, en Koninklijk Kasteel te Laeken. — Voltooiingswerken . . . . . fr. 150,000 »
--	--

Nécessaire :

1° à concurrence de 100,000 francs, pour couvrir la dépense afférente à des travaux de parachèvement qui n'ont pas pu être mis en adjudication avant le 31 décembre 1924, la phase dans laquelle se trouvaient les travaux, dont ils doivent former le complément, au moment où, en vue d'une adjudication, il eût fallu en définir la nature et en établir les quantités, n'ayant pas permis de déterminer celles-ci. Cette somme de 100,000 francs forme approximativement le reliquat du crédit alloué à l'article 52 du budget extraordinaire de 1924 ;

2° à concurrence de 50,000 francs pour liquider, au profit de la Société Générale de Belgique, les intérêts sur les avances faites, à la Liste Civile du Roi, pour compte de l'État. Ces avances devaient permettre de solder le montant de travaux indispensables exécutés dans les bâtiments royaux pendant la période du 5 décembre 1916 au 20 novembre 1918. Il a fallu recourir à ces avances afin d'éviter l'intrusion de l'autorité occupante dans lesdits bâtiments.

ART. 52. — Palais des Anciens Princes Evêques de Liège. — Aménagement du deuxième étage de l'aile nord vers le première cour . . . . . fr. 280,000 »	ART. 52. — Paleis der Oude Prinsbisschoppen van Luik. — Geschiedmaking der tweede verdieping van den noordervleugel naar de eerste binnenplaats . . . . . fr. 280,000 »
--	---

Augmentation de 120,000 francs, pour renforcer les planchers du 2<sup>e</sup> étage et les rendre incombustibles. Ces travaux sont d'une absolue nécessité.

ART. 53. — Bâtiments pour le dépôt des archives de l'État à Liège, etc. . . . . fr. 1,250,000 »	ART. 53. — Staatsarchief te Luik, enz. . . . . fr. 1,250,000 »
---	--

Article à supprimer.

Comme à l'article 37 ci-dessus.

ART. 53 <sup>bis</sup> (nouveau). — Immeuble à Hasselt, rue du Démer : acquisition. — Travaux d'aménagement . . . . . fr. 190,000 »	ART. 53 <sup>bis</sup> (nieuw). — Gebouw te Hasselt, Demerstraat : aankoop. — Werken tot geschiedmaking . . . . . fr. 190,000 »
---	---

Ce crédit est nécessaire pour solder :

1° le prix d'acquisition d'un immeuble sis à Hasselt, 64, rue du Démer, où seront installés et centralisés les divers services des Ponts et Chaussées établis en cette ville ;

2° le coût des travaux de transformation et d'aménagement à exécuter à cet immeuble en vue de l'affecter à l'usage auquel il est destiné.

ART. 53 <sup>ter</sup> (nouveau). — <i>Aménagement des bâtiments de la place du Trône en vue de l'installation des écuries, garages, etc., du Palais royal</i> . . . . . fr. 375,000 »	ART. 53 <sup>er</sup> (nieuw). — <i>Geschiedtmaking der gebouwen der Troonplaats met het oog op de inrichting der stallen, bergplaatsen, enz., van het Koninklijk Paleis</i> . . . . . fr. 375,000 »
---	--

Cette somme forme le reliquat du crédit alloué à l'article 51 du Budget extraordinaire de 1924.

Il n'a pas été possible d'utiliser la totalité de ce crédit avant le 31 décembre 1924, l'état d'avancement des travaux n'ayant pas permis l'élaboration des projets de parachèvement.

ART. 53 <sup>t</sup> (nouveau). — <i>Hôtel du Gouvernement provincial et ses abords et restauration de la tour Saint-Georges, à Bruges : honoraires dus à l'architecte</i> . . . . . fr. 11,654 »	ART. 53 <sup>t</sup> (nieuw) — <i>Hotel van het Provinciaal bestuur en omgeving en herstellen van den Sint-Joristoren, te Brugge : honoraria van den bouwmeester</i> . . . . . fr. 11,654 »
---	---

Crédit nécessaire pour payer aux héritiers de l'architecte les honoraires revenant à celui-ci pour projets fournis en vue des travaux énumérés ci-après, travaux auxquels il a fallu renoncer pour des raisons d'économie :

1° Sculpture. — Pavillon central et aile-sud de l'Hôtel du Gouvernement provincial . . . . . fr.	1,206 91
2° Parachèvement du pavillon central et aile-sud de l'Hôtel du Gouvernement provincial . . . . .	2,860 33
3° Mobilier pour le même bâtiment. . . . .	2,110 80
4° Tapis destinés à la salle des séances du Conseil provincial . . . . .	293 91
5° Luminaire de l'Hôtel provincial . . . . .	257 60
6° Installations sanitaires, gaz, etc. Aile-nord du Gouvernement provincial . . . . .	305 50
7° Grillage de clôture, rue Breydel . . . . .	300 »
8° Restauration de la Tour Saint-Georges à l'École normale de Bruges. . . . .	4,318 95
TOTAL. . . fr.	11,654 »

ART. 53 <sup>s</sup> (nouveau) — <i>Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant. — Part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de parachèvement des nouveaux locaux construits vers la rue du Lombard</i> . . . . fr. 56,982 »	ART. 53 <sup>s</sup> (nieuw). — <i>Hotel van het Provinciaal Bestuur van Brabant. — Aandeel van den Staat in de kosten voor het voltooiën der nieuwe lokalen gebouwd langs de Lombardstraat.</i> . . . . fr. 56,982 »
---	---

Cette somme se décompose comme il suit :

- 1° Remboursement à la province de Brabant des sommes qu'elle a avancées pour compte de l'État, par suite de l'augmentation résultant des adjudications qui ont eu lieu en 1924.

Les sommes avancées se répartissent comme il suit :

Aménagement de la petite cour voisine acquise par la province . . . . . fr.	15,250 »
Travaux de marbrerie . . . . .	18,294 44
Travaux de ferronnerie. . . . .	1,313 60
Ornementation et décoration de la grande salle des fêtes. . .	1,778 96
Installation d'un ascenseur et d'un monte-plats électriques dans les nouveaux locaux . . . . .	1,345 »
2° Paiement aux entrepreneurs des intérêts pour retards apportés dans la liquidation en 1921, 1922, 1923, 1924 et 1925, de divers acomptes et du solde de l'entreprise. . . . .	4,000 »
3° Reliquat du crédit alloué à l'article 45, litt. g, du Budget extraordinaire de 1924, pour l'achèvement des installations d'éclairage électrique, y compris la lustrerie dans les nouveaux locaux. Il n'a pas été possible d'utiliser la totalité de ce crédit avant le 31 décembre 1924, l'état d'avancement des travaux ayant retardé l'élaboration des projets de parachèvement . . . . .	11,000 »
4° Achèvement des travaux . . . . .	4,000 »
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	56,982 »
	<hr/>

ART. 53 <sup>6</sup> (nouveau). — <i>Part d'intervention de l'État dans les frais d'érection, au Havre, du Monument de la Gratitude Belge. . . . . fr.</i>	9,000 »	ART. 53 <sup>6</sup> (nieuw). — <i>Aandeel van den Staat in de kosten voor het Gedenkteken der Belgische Erkentelijkheid, in Le Havre. . . . . fr.</i>	9,000 »
--	---------	--	---------

Ce crédit est nécessaire :

1° pour payer au Département des chemins de fer belges le coût des derniers transports de matériaux pour le Monument dont il s'agit, transports effectués en débet; un crédit supplémentaire de 35,000 francs a été alloué par la loi du 10 août 1923 à l'effet de permettre la liquidation des frais de transport et de douane des pierres et matériaux destinés au Monument de la Gratitude Belge. L'État français, ainsi que les compagnies françaises de chemins de fer ayant exonéré l'État belge des frais de douane et de transport sur le territoire français, il n'a été liquidé sur ce crédit supplémentaire qu'une somme de fr. 1,091.50 pour frais de transport sur le réseau belge;

2° pour solder au Président du Comité officiel belge des réfugiés, Président du Comité organisateur des fêtes de la Reconnaissance belge, le reliquat de dépenses se rapportant à l'érection du monument.

Art. 54. — Casernement des gendarmeries, etc. :

Litt. b. — Construction de casernes pour les brigades de Merxem, Aulnois et Castre. . . . fr. 1,130,000 »

Art. 54. — Kazerneering van de gendarmeries, enz. :

Litt. b. — Maken van kazernen voor de brigaden van Merxem, Aulnois en Castre . . . . fr. 1,130,000 »

Diminution de 200,000 francs.

On renonce aux travaux prévus pour Looz-la-Ville et Baelen-sur-Nethe ; par contre, la construction d'une caserne à Castre s'impose, la brigade de cette localité ayant dû évacuer l'immeuble loué et étant dépourvue de casernement.

Litt. c. — Construction de bâtiments pour la force mobile d'Anvers . . . . fr. 1,300,000 »

Litt. c. — Maken van gebouwen voor de mobiele macht van Antwerpen . . . . fr. 1,300,000 »

Diminution de 1,300,000 francs.

On renonce aux travaux prévus pour la force mobile de Namur.

Litt. d. — Construction de bâtiments pour les postes de gendarmerie de Lammersdorf, Contzen, Montjoie et Kaltenberg . . . . fr. 100,000 »

Litt. d. — Maken van gebouwen voor de gendarmerieposten te Lammersdorf, Contzen, Montjoie en Kaltenberg . . . . fr. 100,000 »

Littera à supprimer.

On renonce en 1925 aux travaux projetés.

Litt. g (nouveau). — Achèvement de la caserne de gendarmerie de Courtrai . . . . fr. 650,000 »

Litt. g (nieuw). — Voltooiing van de gendarmeriekazerne te Kortrijk . . . . fr. 650,000 »

Cette somme est indispensable pour l'achèvement complet de la susdite caserne (construction d'une écurie avec sellerie, infirmerie, magasin à avoine et fourrage, d'une forge, d'une fosse à fumier, d'un manège, d'un bâtiment de dépendances, de murs de clôture, etc.)

Les chevaux de la brigade de Courtrai sont actuellement logés dans un bâtiment appartenant à la Ville et dont celle-ci réclame avec instance l'évacuation, afin de pouvoir agrandir ses bâtiments d'école.

Litt. h (nouveau). — Appropriation en caserne de gendarmerie d'un immeuble acquis à Bouillon. fr. 300,000 »

Litt. h (nieuw). — Geschiktmaking als gendarmeriekazerne van een gebouw te Bouillon aangekocht . . . . fr. 300,000 »

Un crédit de même importance a été inscrit au Budget de 1924, mais la dépense

n'a pas été engagée, les pièces d'adjudication n'ayant pu être établies en temps utile.

La dépense totale est estimée à 500,000 francs.

ART. 56. — Meuse : études, expropriations et travaux. — Subsidés . . . . .	fr. 12,766,000 »	ART. 56. — Maas : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen . . . . .	fr. 12,766,000 »
--	------------------	--	------------------

Augmentation de 2,159,000 francs.

Le crédit est principalement destiné aux travaux suivants :

1° Opérations graphiques relatives à l'amélioration, à la canalisation et à l'endiguement de la Meuse . . . . .	fr. 50,000 »
2° Construction de maisons éclusières et dépendances à Sclayn. . . . .	150,000 »
3° Normalisation de la Meuse entre les Awirs et Jemeppe (18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> biefs); études. . . . .	50,000 »
4° Endiguement de la section comprise entre le pont du Val-Saint-Lambert et le barrage de Seraing (première tranche d'une dépense évaluée à 9 millions de francs). . . . .	1,000,000 »
5° Endiguement entre le ruisseau de Lize et le pont d'Ougrée (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 2,800,000 francs). Une première tranche de 1 million de francs a été allouée en 1924 . . . . .	1,800,000 »
6° Construction d'un pont à Visé . . . . .	4,000,000 »
7° Règlement de compte des entreprises de la « Société Hydraulique, Industrie et Construction » . . . . .	3,200,000 »
8° Amélioration en aval de Liège (première tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs). . . . .	100,000 »
9° Endiguement du fleuve le long du quai St-Léonard, à Liège. . . . .	350,000 »
10° Acquisition de terrains dans les provinces de Liège et de Namur, pour l'amélioration du fleuve, sa normalisation et les travaux de canalisation. . . . .	1,650,000 »
11° Travaux d'installation des barrages . . . . .	116,000 »
12° Il y a lieu de prévoir pour dépenses imprévues . . . . .	300,000 »
<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr. 12,766,000 »

ART. 57. — Sambre : études, expropriations et travaux. — Subsidés . . .	ART. 57. — Sambre : studies, onteingenen en werken. — Toelagen . . .
. . . . . fr. 2,398,500 »	. . . . . fr. 2,398,500 »

Diminution de 1,600,000 francs.

Le crédit maintenu servira, notamment, aux travaux ci-dessous :

1° Reconstruction, en une travée, du pont n° 11, de la ligne de chemin de fer d'Erquelines à Charleroi . . . . .	fr. 102,000 »
2° Reconstruction, en une travée, du pont n° 2, de la ligne de chemin de fer d'Erquelines à Charleroi (subside à la Compagnie du Nord) . . . . .	50,000 »
3° Endiguement à Marchienne-au-Pont . . . . .	200,000 »
4° Rectification de la Sambre entre Châtelet et Pont-de-Loup . . . . .	1,200,000 »
5° Acquisition de terrains, entre autres en vue de la construction des nouvelles écluses à Montigny-sur-Sambre et à Farciennes, de la rectification de la Sambre entre Châtelet et Pont-de-Loup en amont de l'écluse du Trou d'Aulne, de l'amélioration de la rivière aux abords du pont de Tamines et dans le bief, du déplacement du barrage de Charleroi . . . . .	600,000 »
6° Installation d'un cabestan à l'écluse de Namur . . . . .	46,500 »
7° En réserve, pour imprévus et divers . . . . .	200,000 »
TOTAL . . . . .	fr. 2,398,500 »

ART. 58. — Ourthe : études, expropriations et travaux. — Subsidés . . . . .	ART. 58. — Ourthe : studies, onteingenen en werken. — Toelagen . . . . .
. . . . . fr. 264,000 »	. . . . . fr. 264,000 »

Diminution de 800,000 francs.

Le crédit maintenu permettra entre autres :

1° Les opérations graphiques relatives à l'étude des travaux d'amélioration . . . . .	fr. 4,000 »
2° L'amélioration générale : expropriations, subsides pour travaux communaux et provinciaux . . . . .	25,000 »
3° La suppression de l'ancien bras de l'Ourthe entre Chénée et Liège . . . . .	135,000 »
4° De faire face à des dépenses diverses et imprévues . . . . .	100,000 »
TOTAL . . . . .	fr. 264,000 »

ART. 59. — Canaux houillers : études, expropriations et travaux. . . . .	ART. 59. — Kolenafvoerkanalen : studies, onteigeningen en werken. . . . .
. . . . . fr. 35,806,000 »	. . . . . fr. 35,806,000 »

Augmentation de 11,275,000 francs.

Ce crédit est destiné notamment :

1° A l'acquisition d'une maison avec magasin pour le garde de Roux . . . . .	50,000 »
2° Aux travaux de stabilisation de la tranchée de la Fléchère : acquisitions de terrains et études . . . . .	106,000 »
3° A la mise à grande section du canal en aval de Clabecq (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 147 millions de francs). (Il a été alloué, en 1924, un crédit de 33 millions de francs et, antérieurement à 1924, 35,750,000 francs.) :	
a) Acquisitions de terrains et études. . . . .	15,400,000 »
b) Travaux . . . . .	20,000,000 »
4° Aux dépenses diverses et imprévues. . . . .	250,000 »
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>fr. 35,806,000 »</b>

ART. 60. — Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements, leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin : études, expropriations et travaux. Subsidés . . . . .	ART. 60. — Vaarten van Luik naar Antwerpen, vertakkingen, uitbreiding met het oog op de scheepvaart van Antwerpen naar den Rhijn : studies, onteigeningen en werken. Toelagen . . . . .
. . . . . fr. 6,345,800 »	. . . . . fr. 6,345,800 »

Diminution de 13,645,000 francs.

A l'aide du crédit maintenu, on effectuera notamment les travaux détaillés ci-après :

1° Amélioration du canal de Liège à Maestricht par dragage général (première tranche d'une dépense totale estimée à 1,000,000 de francs). . . . .	100,000 »
2° Amélioration des manœuvres d'entrée et de sortie des bateaux aux écluses du canal précité . . . . .	150,000 »
3° Établissement d'un bassin de garage et élargissement des chenaux navigables du canal de Liège à Maestricht, entre Petit Lanaye et Maestricht . . . . .	250,000 »
4° Élargissement de la cunette en aval de l'écluse de Coronmeuse . . . . .	125,000 »
5° a) Amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermacs et Neerharen. — Etudes et expropriations. . . . .	35,800 »
b) Travaux (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 francs). Une première tranche de 1 million de francs a été allouée en 1924 . . . . .	200,000 »
6° Amélioration des sections du susdit canal au nord de Neerharen : coudes Eysden II, Lankelaer et Beeck, expropriations. . . . .	250,000 »
<b>A REPORTER. . . . .</b>	<b>fr. 1,110,800 »</b>

	REPORT. . . fr.	1,110,800 »
7° Elargissement, par tronçons successifs, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, entre l'écluse n° 1, à Lommel, et l'origine de canal à Bocholt . . . . .		2,100,000 »
8° Travaux à effectuer pour améliorer la navigation aux écluses 1, 2 et 3 et construction de nouvelles écluses (1 <sup>re</sup> tranche d'une dépense estimée à 6 millions de francs)		300,000 »
9° Construction d'estacade d'approche aux écluses du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .		500,000 »
10° Construction d'une maison pontière au pont n° 4 sur le canal d'embranchement vers Turnhout, à Arendonck . . . . .		35,000 »
11° Nouveau canal Anvers-Liège : A) Section Anvers nouveau pont-rails d'Hérenthals : Études, expropriations et travaux (2 <sup>me</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 90 millions de francs) . . . . .		800,000 »
B) Section nouveau pont-rails d'Hérenthals à Beringen : études, expropriations et travaux (1 <sup>re</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 100 millions de francs) . . . . .		1,200,000 »
12° En réserve pour divers et imprévus . . . . .		300,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	<u>6,345,800 »</u>

ART. 61. — Escaut : études, expropriations et travaux. Subsidés . . . . . fr.	3,835,000 »	ART. 61. — Schelde : studies, ontengingen en werken. Toelagen . . . . . fr.	3,835,000 »
---	-------------	---	-------------

Diminution de 400,000 francs.

Le crédit maintenu permettra, notamment, l'exécution des travaux suivants :

1° Amélioration des biefs Kain-Espierres et Rodignies-Antoing. Construction d'un mur d'eau avec raccordement sous le pont de Pecq. fr.	130,000 »	
2° Amélioration entre l'écluse de Berchem et l'aval de l'écluse à Audenarde. Acquisition de terrains . . . . .	175,000 »	
3° Construction d'une seconde passerelle de halage sur la rive droite de l'Escaut au pont-rails du Strop . . . . .	30,000 »	
4° Consolidation, exhaussement et élargissement des digues de l'Escaut maritime, des affluents du canal de Calcken . . . . .	250,000 »	
5° Amélioration de l'Escaut entre le pont de Schoonaerde et le passage d'eau d'Appels (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs). Une première tranche de 500,000 francs a été allouée en 1924 . . . . .	2,500,000 »	
6° Rectification de l'Escaut devant Termonde et reconstruction du nouveau pont : études et expropriations . . . . .	50,000 »	
7° Établissement et amélioration de moyens de communication entre les deux rives de l'Escaut (pont de Cruybeke : études en vue du tunnel devant Anvers, passages d'eau, etc.) . . . . .	500,000 »	
Pour divers et imprévus . . . . .	200,000 »	
	TOTAL. . . . . fr.	<u>3,835,000 »</u>

ART. 62. — Lys : études, expropriations et travaux. . . fr. 4,321,000 »	ART. 62. — Leie : studies, onteigeningen en werken. fr. 4,321,000 »
---	---

Diminution de 200,000 francs.

Le crédit maintenu permettra, notamment, d'exécuter les travaux suivants :

1° Achèvement des coupures amorcées à Warneton et immédiatement à l'amont de la ville de Menin. — Coupures à exécuter à la Lys à Warneton (Pont rouge) à l'emplacement du pont fixe détruit : Expropriations . . . . . fr.	300,000 »
2° Agrandissement du barrage de Comines et calibrage de la rivière dans la traverse de cette localité . . . . .	1,635,000 »
3° Parachèvement du pont sur la nouvelle dérivation de la Lys, à Menin : Expropriations et travaux. . . . .	106,000 »
4° Amélioration de la Lys depuis l'origine du canal de dérivation à Deynze jusqu'à l'écluse d'Astène et, notamment, reconstruction du pont de Deynze : Expropriations . . . . .	50,000 »
5° Raccordement de l'extrémité aval de la pêcherie avec l'Escaut, comprenant la démolition de l'écluse de l'Empereur et du pont existant sur la tête aval de cet ouvrage, ainsi que la construction d'un nouveau pont . . . . .	2,130,000 »
Pour imprévus et dépenses diverses . . . . .	100,000 »
	<hr style="width: 100%;"/>
TOTAL. . . fr.	4,321,000 »

ART. 63. — Senne, Dyle et Démer : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 350,000 »	ART. 63. — Senne, Dyle en Demer : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 350,000 »
---	--

Diminution de 1,700,000 francs.

Le crédit maintenu est principalement destiné à l'amélioration du régime de la Dyle inférieure (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 3,700,000 francs). Une première tranche de 200,000 francs a été allouée en 1924 . . . . . fr. 300,000 »

Imprévus . . . . .	50,000 »
	<hr style="width: 100%;"/>
TOTAL. . . fr.	350,000 »

ART. 64. — Nèthes : études, expropriations et travaux. — Subsidies . . . . . fr. 300,000 »	ART. 64. — Nethen : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen . . . . . fr. 300,000 »
--	--

Diminution de 300,000 francs.

Le crédit maintenu est principalement destiné à l'amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffel, en vue de la reconstruction du pont-route provincial (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs).

ART. 65. — Dendre : études, expropriations et travaux . fr. 100,000 » | ART. 65. — Dender : studies, onteigeningen en werken . fr. 100,000 »

Diminution de 3,400,000 francs.

A l'aide du crédit maintenu, on poursuivra, notamment, les travaux d'amélioration de la Dendre entre l'aval d'Alost et Termonde, ainsi que dans la traverse de cette dernière ville (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 25 millions de francs). Un premier crédit de 2,500,000 francs a été alloué en 1924.

ART. 67. — Rupel : études, expropriations et travaux . fr. 260,000 » | ART. 67. — Rupel : studies, onteigeningen en werken . fr. 260,000 »

Diminution de 60,000 francs.

Le crédit maintenu sera utilisé notamment pour :

1° Le balisage lumineux de la partie inférieure du Rupel, entre Wintham et son embouchure . . . . .	fr.	90,000	»
2° Le balisage de l'embouchure du Rupel . . . . .		70,000	»
3° Les travaux de reconstruction du perré du môle situé à l'embouchure du Rupel, dans l'Escaut (les crédits accordés en 1924 ne seront pas utilisés) . . . . .		100,000	»
		<hr/>	
	TOTAL . . fr.	260,000	»

ART. 68. — Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 1,894,000 » | ART. 68. — Vaart van Gent naar Oostende : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 1,894,000 »

Diminution de 1,200,000 francs.

A l'aide du crédit maintenu, on procédera, notamment :

1° Au remplacement du pont tournant du Romarin, à Gand, par un pont fixe . . . . .	fr.	800,000	»
2° A la consolidation des talus (quotité non recouvrable) . . . . .		230,000	»
3° A l'équipement électro-mécanique du pont du Tolhuis . . . . .		140,000	»
4° A l'installation d'un cabestan électrique à la porte de Damme, à Bruges . . . . .		17,500	»
5° A l'équipement électro-mécanique des barrières du pont de la rue De Smet . . . . .		46,500	»
6° A la reconstruction du pont sur la tête amont de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges (quotité non recouvrable) . . . . .		20,000	»
7° A la reconstruction d'une maison éclusière à la porte de Damme . . . . .		40,000	»
8° A la reconstruction du pont de Scheepsdaele (quotité non recouvrable). (Première tranche d'une dépense extraordinaire de 1,000,000 de francs; dépense totale : 1,670,000 francs.) . . . . .		500,000	»
9° Pour divers et imprévus . . . . .		100,000	»
		<hr/>	
	TOTAL. . . fr.	1,894,000	»

ART. 70. — Canal de Selzaete à la mer : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 58,000 »	ART. 70. — Vaart van Selzaete naar de zee : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 58,000 »
--	---

Article à supprimer.

Comme à l'article 37 ci-dessus.

ART. 71. — Canal de dérivation de la Lys : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 783,000 »	ART. 71. — Aflleidingsvaart van de Leie : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 783,000 »
--	--

Diminution de 133,000 francs.

Le crédit maintenu servira notamment :

1° Au remplacement, par un pont fixe, en béton armé, du pont tournant de Deynze (quotité non recouvrable) . . . . . fr. 70,000 »	
2° Au remplacement, par un pont fixe, du pont-levis de Nevele : expropriations et travaux (quotité non recouvrable) . . . . . 263,000 »	
3° Au remplacement, par un pont fixe, du pont de Landegem : expropriations et travaux (quotité non recouvrable) . . . . . 100,000 »	
4° A la consolidation des talus . . . . . 250,000 »	
5° A parer aux imprévus . . . . . 100,000 »	
	TOTAL. . . fr. <u>783,000</u> »

ART. 72. — Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 100,000 »	ART. 72. — Vaart van Burght naar Sint-Gillis (Waes) : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 100,000 »
--	--

Diminution de 450,000 francs.

Le crédit maintenu servira, notamment, aux travaux d'établissement d'un canal partant de l'Escaut, en aval de Burght, et se raccordant au canal de Gand à Ternenzen, avec embranchement vers Saint-Nicolas (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 42 millions de francs). Une première tranche de 1,000,000 de francs a été allouée en 1923 et une autre, de 50,000 francs, en 1924.

ART. 74. — Canal de Bruxelles au Rupel : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 100,000 »	ART. 74. — Vaart van Brussel naar den Rupel : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 100,000 »
--	--

Augmentation de 80,000 francs,

destinée, notamment, à rembourser à la société du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles le prix d'acquisitions à des particuliers de terrains à incorporer dans les digues. Le libellé du crédit a été complété par le mot « expropriations » « onteigeningen ».

Arr. 75. — Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, tra- vaux et dragages . fr. 83,090,000 »	Arr. 75. — Haveninrichtingen te Antwerpen : studies, onteigeningen, werken en baggerwerken. . . . . . . . . . fr. 83,090,000 »
--	---

Augmentation de 4,425,000 francs.

Le crédit sollicité servira à l'exécution des travaux détaillés ci-après :

1° Construction, au Kruisschans, d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de la susdite écluse et la digue de Wilmarsdonck (quatrième tranche d'une dépense totale estimée à 64 millions de francs) . . . . . fr. 26,000,000 »	
2° Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans (première tranche d'une dépense totale estimée à 2 millions de francs) . . . . . 1,000,000 »	
3° Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers, entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants (quatrième tranche d'une dépense totale estimée à 70 millions de francs) . . . . . 21,500,000 »	
4° Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 50 millions de francs) . . . . . 20,000,000 »	
5° Travaux de dérivation des Schijns au nord d'Anvers, y compris le siphon sous le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 24,558,000 francs) . . . . . 300,000 »	
5° <sup>bis</sup> Achèvement des travaux de détournement du 4 <sup>e</sup> lot des Schijns au nord d'Anvers. . . . . 1,200,000 »	
6° Construction de la superstructure métallique et de l'équi- pement mécanique et électrique d'un pont basculant, à établir au-dessus du goulet de raccordement (première tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs). 1,000,000 »	
7° Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers (première tranche d'une dépense totale estimée à 35,500,000 francs) . . . . . 2,000,000 »	
8° Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'améli- oration du régime du fleuve . . . . . 8,000,000 »	
9° Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte- Anne. . . . . 290,000 »	
10° Fourniture d'une grue roulante pour le service du hangar métallique ( <i>supprimé</i> ). . . . . »	
11° Expropriations, dépenses diverses et imprévues. . . . . 1,800,000 »	
TOTAL. . . . . fr.	83,090,000 »

ART. 78. — Canal d'Ypres à l'Yser : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 1,240,000 »	ART. 78. — Vaart van Ieperen naar den Yser : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 1,240,000 »
---	---

Augmentation de 355,000 francs.

Le crédit sollicité est principalement destiné :

1° A la rectification du tracé du canal au lieu-dit « Drie Grachten » et à l'aménagement des abords du pont en béton armé à construire en cet endroit en remplacement du pont tournant détruit (quotité non recouvrable); expropriations et travaux. . . . . fr.	543,000 »
2° A l'élargissement du canal, au hameau Steenstraete; à la traversée de la route provinciale d'Ypres à Dixmude et à l'aménagement des abords du pont en béton armé à construire en cet endroit en remplacement du pont détruit (quotité non recouvrable); expropriations et travaux. . . . .	292,000 »
3° A la rectification de divers coudes et à la création de bassins de virage à l'aval du pont de Drie Grachten et à l'amont du pont de Steenstraete . . . . .	355,000 »
4° Imprévus . . . . .	50,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>1,240,000 »</u>

ART. 79 <sup>bis</sup> (nouveau). — Canal de Pommerœul à Antoing : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 10,000 »	ART. 79 <sup>bis</sup> (nieuw). — Vaart van Pommerœul naar Antoing : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 10,000 »
---	--

Ce crédit est sollicité, notamment, en vue de l'acquisition d'un bâtiment et de ses dépendances, à Callenelle, pour servir d'habitation au cantonnier de la voie navigable.

ART. 80. — Port d'Ostende : études, expropriations et travaux. — Construction d'un port de pêche . . . . . fr. 17,486,000 »	ART. 80. — Haven van Oostende : studies, onteigeningen en werken. — Aanleg van een visschershaven . . . . . fr. 17,486,000 »
---	--

Augmentation de 3,700,000 francs.

Le crédit sollicité est notamment destiné :

1° A la construction d'un nouveau port de pêche à Ostende (quatrième tranche d'une dépense totale estimée à 50,000,000 de francs) . fr.	17,000,000 »
Un crédit de 13,500,000 francs a été alloué, en 1924, et un autre de 10 millions en 1923; divers crédits s'élevant à 6,500,000 francs ont été accordés antérieurement à 1923.	
2° A l'installation d'une station de transformation et d'un réseau au port de pêche. . . . .	233,000 »
3° A l'équipement électrique des portes d'écluses du port de pêche . . . . .	128,000 »
4° Pour dépenses imprévues. . . . .	125,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>17,486,000 »</u>

ART. 81. — Port de Blankenberghe : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 1,000,000 »	ART. 81. — Haven van Blankenberghe : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 1,000,000 »
--	---

Rectification de l'évaluation de la dépense totale.

Vu la hausse du prix des matériaux et de la main-d'œuvre, l'estimation totale de la dépense à résulter de la construction d'un nouveau port de pêche, estimation chiffrée à 4,500,000 francs il y a près de trois ans, doit être portée à 7 millions de francs.

ART. 82. — Port de Zeebrugge : études expropriations et travaux . . . . . fr. 1,025,000 »	ART. 82. — Haven van Zeebrugge : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 1,025,000 »
---	---

Diminution de 3,450,000 francs.

Le crédit maintenu est principalement destiné :

1° à l'aménagement d'un nouveau bassin de pêche (première tranche d'une dépense totale estimée à 3,500,000 francs) . . . . . fr. 500,000 »	
2° aux travaux de remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable (première tranche d'une dépense totale estimée à 6,000,000 de francs) . . . . .	500,000 »
3° à parer aux imprévus . . . . .	25,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>1,025,000 »</u>

ART. 83. — Port de Nieuport: études, expropriations et travaux . . . . . fr. 500,000 »	ART. 83. — Haven van Nieuport: studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 500,000 »
--	---

Diminution de 350,000 francs.

Le crédit maintenu servira entre autres aux acquisitions de terrains nécessaires aux travaux d'amélioration du port. (Le crédit de 500,000 francs demandé pour 1924 ne sera employé que pour une somme minime.)

ART. 85. — Phares et fanaux : études, expropriations et travaux . . . . . fr. 285,800 »	ART. 85. — Vuurtorens en kustvuren : studies, onteigeningen en werken . . . . . fr. 285,800 »
---	---

Simple modification de la répartition du crédit.

Celui-ci est destiné :

1° A l'installation de paratonnerres sur le nouveau phare du port d'Ostende et de celui de Nieuport. . . . .	fr. 45,000 »
2° A l'installation définitive des feux et du phare d'Ostende . . . . .	230,000 »
3° A des imprévus . . . . .	10,800 »
TOTAL. . . . .	fr. 285,800 »

NOTE.

*En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent des engagements de dépenses sur le montant des liquidations sera, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, reporté à l'exercice suivant.*

**Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.**

ART. 86<sup>bis</sup> (nouveau). — *Services frigorifiques de l'État (en liquidation) (y compris les crédits de 600,000 et de 1,200,000 francs ouverts par les lois des 30 décembre 1924 et 6 mars 1925 allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1925) :*

a) *Dépenses d'exploitation (Personnel temporaire : traitements et indemnités; salaires du personnel ouvrier; frais généraux; loyers, approvisionnements en huile, etc.) . . . . .* fr. 3,635,000 »

b) *Dépenses de premier établissement : frais de parachèvement des entrepôts en construction . . . . .* fr. 275,000 »

**Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke Voorzorg.**

ART. 86<sup>bis</sup> (nieuw). — *Koel- en Vriesdiensten van den Staat (inliquidatie) (inbegrepen de credieten van 600,000 en van 1,200,000 frank geopend door de wetten van 30 December 1924 en 6 Maart 1925, houdende toekenning van voorloopige credieten te gelden op de Begrootingen voor het dienstjaar 1925) :*

a) *Bedrijfskosten (Tijdelijk personeel : jaarwedden en vergoedingen; loon van het arbeiderspersoneel; algemeene kosten; huurprijzen, voorziening van olie, enz.) . . . . .* fr. 3,635,000 »

b) *Kosten voor eerste inrichting : kosten voor het opmaken der in aanbouw zijnde entrepots . . . . .* fr. 275,000 »

Le projet de loi déposé en vue de la transformation en société anonyme des services frigorifiques de l'État (*Doc. de la Ch. des Repr., n° 6, session ordinaire 1924-1925*) est devenu caduc par suite de la dissolution des Chambres législatives. En attendant le dépôt d'un nouveau projet et la décision de la Législature, il y a lieu de mettre à la disposition des services en cause les crédits nécessaires à leur fonctionnement pendant l'année 1925.

Les crédits de 600,000 francs et de 1,200,000 francs ouverts par les lois des 30 décembre 1924 et 6 mars 1925 allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1925, sont repris dans les sommes ci-dessus pour être votés à titre définitif.

Les recettes à provenir en 1925 de l'exploitation des services frigorifiques sont portées au tableau II, Recettes extraordinaires, art. 6<sup>bis</sup> (nouveau); elles sont évaluées à 6,100,000 francs.

**Ministère de la Défense Nationale****Service des Bâtimens militaires.**

ART. 88. — Casernement de la fraction du régiment de chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers) . . . . fr. 500,000 »

Diminution de 1,000,000 de francs.

Compression des dépenses. Le crédit ainsi réduit servira à faire face à l'achèvement des travaux les plus urgents actuellement en cours.

ART. 95. — Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée . . . . fr. 2,500,000 »

Diminution de 1,000,000 de francs.

Compression des dépenses. La somme de 1,700,000 francs prévue pour l'achèvement des parcs-annexes peut être réduite à 700,000 francs du fait qu'on conservera, cette année encore, certains parcs-annexes dans l'état où ils se trouvent actuellement.

**Service de l'Intendance.**

ART. 103. — Habillement des troupes : achat des effets et objets d'habillement et d'équipement nécessaires à la constitution de la réserve et des butins pour la mobilisation. . fr. 10,000,000 »

Diminution de 10,000,000 de francs.

Compression des dépenses; la réalisation du programme d'acquisition est étendue sur un plus grand nombre d'années.

**Service des Etablissements de l'artillerie.**

ART. 109<sup>bis</sup> (nouveau). — Service des gaz de combat. — Construction de bâtimens destinés à servir de laboratoires de recherches (chimie et physiologie) et aménagement intérieur de ces locaux . . . . fr. 275,000 »

Le principe de cette dépense trouve sa justification dans la nécessité de pouvoir

**Ministerie van Landsverdediging.****Dienst der Militaire Gebouwen.**

ART. 88. — Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden. . . . fr. 500,000 »

ART. 95. — Bouw- en geschiktmakingswerken of aankopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en-korpsen . . . . fr. 2,500,000 »

**Dienst der Intendantie.**

ART. 103. — Kleeding der troepen : aankoop van de noodige kleederen en kleedij- en uitrustingsvoorwerpen tot samenstelling van de reserve en de uitrustingen met het oog op de mobilisatie. . . . fr. 10,000,000 »

**Dienst der artillerie-inrichtingen.**

ART. 109<sup>bis</sup> (nieuw). — Dienst der strijdgassen. — Aanleggen van gebouwen voor opzoekingslaboratoriums (scheikunde en physiologie) en die lokalen binnen in orde brengen . . . . fr. 275,000 »

disposer de laboratoires situés dans un endroit où ils ne peuvent gêner aucun autre service.

Le crédit demandé doit servir :

1° au complément de bâtiments pour le laboratoire de chimie (le noyau de ce laboratoire consistera dans deux petits bâtiments existants et qui sont en cours d'aménagement) et à la construction de bâtiments nécessaires pour les laboratoires de physiopathologie, chambre d'intoxication, locaux pour animaux d'expériences et locaux d'usage général . . . fr.	200,000 »
2° à l'aménagement intérieur des bâtiments : meubles de bureau et tables spéciales de laboratoire, dispositif très complet d'eau, de gaz et d'électricité, dispositif d'aération et de ventilation (cheminées, hottes) . . . . .	75,000 »
<b>TOTAL . . . fr.</b>	<b>275,000 »</b>

Services techniques du Génie.

Technische diensten der Genie.

ART. 110. — Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer . . . . . fr.	500,000 »	ART. 110. — Aanleggen bij de basis van een spoorwegpark . . . . . fr.	500,000 »
--	-----------	---	-----------

Diminution de 200,000 francs.

Compression des dépenses. On remet à l'exercice 1926 la construction de certains bâtiments qui était prévue pour 1925.

Aéronautique civile.

Burgerlijke Luchtvaart.

ART. 122 <sup>bis</sup> (nouveau). — Administration de l'aéronautique. — Acquisition d'un terrain, travaux et aménagement pour l'installation d'un aérodrome à Anvers . . . . . fr.	1,050,000 »	ART. 122 <sup>bis</sup> (nieuw). — Beheer van het lucht vaartwezen. — Aankoop van grond, werken en geschiktmakingswerken om te Antwerpen een luchtvaartplein aan te leggen . . . . . fr.	1,050,000 »
---	-------------	--	-------------

Ce crédit est destiné :

1° au paiement d'indemnités, fixées par des jugements rendus en 1925, revenant à des propriétaires et à des locataires de terrains expropriés, au paiement d'honoraires des experts, etc. ;

2° au paiement d'intérêts dus en exécution de jugements rendus en 1924 et en 1925, intérêts pour lesquels l'exercice d'imputation est déterminé par la date du remboursement du principal.

Services divers.

Allerlei diensten.

ART. 123. — Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes. . . . . fr.	4,000,000 »	ART. 123. — Stoffelijke middelen tot beter en drukker troepenonderricht. . . . . fr.	4,000,000 »
--	-------------	--	-------------

Diminution de 927,000 francs.

Compression des dépenses. Certains travaux qui étaient prévus pour 1925 sont reportés à l'exercice 1926.

Ministère des Finances.	Ministerie van Financiën.
ART. 129 <sup>bis</sup> (nouveau). — <i>Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda et de l'Urundi (première tranche d'une avance totale de 20,000,000 de francs)</i> . . . . . fr. 2,000,000 »	ART. 129 <sup>bis</sup> (nieuw). — <i>Voorschot van de Belgische Schatkist om de uitgaven van economische toerusting der grondgebieden Ruanda en Urundi te dekken (eerste schijf van een gezamenlijk voorschot van 20,000,000 frank)</i> . . . . . fr. 2,000,000 »

En vue de permettre au Gouvernement des territoires du Ruanda et de l'Urundi de développer son outillage économique, la Belgique lui fera une avance totale de 20 millions de francs à répartir sur un certain nombre d'années.

La somme de 20 millions est destinée à la réalisation du programme de travaux ci-après :

I. — *Dans les territoires du Ruanda-Urundi :*

Développement des centres urbains : installations  
d'eau et d'éclairage électrique. . . . . fr. 300,000 »

*Constructions diverses, habitations :*

1° Hôpitaux : 3 ou 4 habitations pour les 4 médecins  
supplémentaires exigés par la Société des  
Nations . . . . . 1,000,000 »

2° Création de postes à l'intérieur, gîtes d'étapes, etc. 4,000,000 »

3° Écoles . . . . . 400,000 »

4° Prisons : 3 . . . . . 100,000 »

*Routes et chemin de fer :*

Construction de routes carrossables empierrées :

Tanganika-Kivu

Usumbura-Kitega-Muhinga;

Usumbura-Ngosi;

Kigali-Kivu; 7,000,000 »

Ponts définitifs sur ces routes;

Étude et commencement de réalisation d'un chemin  
de fer vers Kitega.

*Moyens de transports :*

Charrettes, bœufs, autos, matériel Decauville, pour  
suppléer au portage . . . . . 900,000 »

A REPORTER. . . fr. 13,700,000 »

	Report. . . . . fr.	13,700,000 »
Développement de l'élevage par l'introduction du cheval, du mouton à laine et par l'amélioration de la race bovine et aménagement des fermes . . . . .		500,000 »
Construction d'un pier à Usumbura . . . . .		800,000 »
II. — <i>Base de Dar-Es-Salam :</i>		
Construction d'un nouvel appontement, allongement de la concession, achat d'une grue et outillage. . . . .		4,000,000 »
<i>Base de Kigoma :</i>		
Installations diverses : construction de 4 maisons pour remplacer celles occupées par nous jusqu'ici et remises aux autorités anglaises. Construction d'un appontement pour le développement du port actuel devenu insuffisant à cause de l'accroissement du trafic . . . . .		1,000,000 »
	TOTAL . . . . . fr.	<u>20,000,000 »</u>

Des mesures sont prises en vue du remboursement au Trésor de cette avance de 20 millions et de toutes les autres sommes déjà avancées et restant à avancer. Le remboursement se fera en 30 ans sur la base d'un intérêt de 6 %. La première annuité figurera au Budget des Voies et Moyens de 1926.

Art. 130 <sup>bis</sup> (nouveau). — <i>Participation au capital d'établissement des lignes d'autobus concédées à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux. . . . .</i>	fr.	1,500,000 »	Art. 130 <sup>bis</sup> (nieuw). — <i>Tusschenkomst in het inrichtingskapitaal der aan de Nationale Maatschappij van Buurtspoorwegen vergunde autobuslijnen . . . . .</i>	fr.	1,500,000 »
---	-----	-------------	---	-----	-------------

Un arrêté royal du 6 novembre 1924 pris en exécution de la loi du 11 août 1924, a approuvé des modifications aux statuts de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux ayant pour objet l'établissement et l'exploitation, par cette Société, de transports automobiles sur routes.

Par application de l'article 3 de la loi précitée, le versement de la participation des pouvoirs publics au capital des services par autobus se fait au comptant.

Cette disposition ne permet pas d'imputer les dépenses de l'espèce sur l'article 24 du Budget de la Dette publique qui concerne les annuités dues par l'État du chef de son intervention dans le capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.

D'après les négociations en cours, il est à présumer que la Société nationale sera autorisée, avant la fin de l'exercice, à établir plusieurs services d'autobus. Comme il s'agit d'un investissement de capitaux, c'est le Budget des Dépenses extraordinaires qui, logiquement, doit supporter la dépense.

Le crédit proposé permettra de couvrir la participation de l'État au capital d'une demi-douzaine de lignes.

Une recette supplémentaire sera inscrite, dès l'exercice 1926, à l'article du Budget des Voies et Moyens, relatif aux intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.

ART. 134. — Primes à allouer par l'État dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 14 août 1922, modifié par ceux des 30 juillet 1923, 14 février et 14 décembre 1924, ainsi que par les arrêtés royaux des 12 février 1924 et 1<sup>er</sup> avril 1925, d'une part « aux personnes peu aisées » qui construisent une maison à bon marché pour leur usage personnel, d'autre part, à celles qui acquièrent une maison construite ou à construire soit par les sociétés agréées par la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché ou par la Caisse générale d'épargne et de retraite, soit par la Société coopérative « Comptoir national des Matériaux » fondée sous les auspices de la Société Nationale ou par les communes, les bureaux de bienfaisance, les hospices civils et autres organismes analogues sans but lucratif, et le Fonds du Roi Albert . . . . .

. . . . . fr. 10,000,000 »

ART. 134. — Premies door den Staat te verleenen, onder de voorwaarden bepaald bij het Koninklijk besluit van 14 Augustus 1922, gewijzigd bij die van 30 Juli 1923, 14 Februari en 14 December 1924, alsmede bij de Koninklijke besluiten van 12 Februari 1924 en 1 April 1925, eenerzijds aan de « minvermogende personen » die een goedkoop huis voor eigen gebruik bouwen, anderzijds aan die minvermogende, die een huis koopen dat gebouwd werd of zal gebouwd worden ofwel door de maatschappijen aangenomen door de Nationale Maatschappij voor Goedkope woningen en woonvertrekken of door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas, door middel hunner eigen inkomsten, ofwel door de samenwerkende maatschappij « Comptoir National des Matériaux » gesticht onder begunstiging van de Nationale Maatschappij ofwel door de gemeenten, de armbesturen, de burgerlijke godshuizen en andere dergelijke instellingen zonder winstgevend doel en het Koning Albert Fonds . . . . .

. . . . . fr. 10,000,000 »

#### Complément et modification de libellé.

Un nouvel arrêté royal, pris le 14 décembre 1924, porte de 10,000 à 15,000 le nombre des primes à allouer dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 14 août 1922, modifié par ceux des 30 juillet 1923 et 14 février 1924, aux personnes peu aisées qui construisent une maison à bon marché pour leur usage personnel.

Un autre arrêté pris le 1<sup>er</sup> avril 1925 accorde également la prime aux acquéreurs des habitations définitives construites par le Fonds du Roi Albert.

D'où la nécessité de compléter le libellé par la mention des deux nouveaux arrêtés royaux.

Quant à la modification proposée, elle a pour but de mettre le libellé en concordance avec les termes du premier alinéa de l'article 32 de l'arrêté du 12 février 1924 prévoyant l'octroi de la prime pour l'acquisition des maisons construites ou à construire non seulement par le Comptoir National des Matériaux, les communes, les bureaux de bienfaisance et les hospices civils, mais également par *d'autres organismes analogues sans but lucratif*.

ART. 135. — Prime compensatoire des droits d'enregistrement et de transcription à allouer, dans des conditions déterminées par l'arrêté royal du 13 février 1924, *modifié par ceux des 13 décembre 1924 et 1<sup>er</sup> avril 1925*, aux personnes de la classe « peu aisée » qui ont acquis ou acquerront pour leur usage personnel une maison appropriée au logement d'une famille, construite ou à construire par les sociétés de construction agréées par la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché ou par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, *soit par le fonds du Roi Albert . . . fr. 3,000,000 »*

ART. 135. — Premie tot compensatie van de registratie en overschrijvingsrechten onder de voorwaarden van het Koninklijk besluit van 13 Februari 1924, *gewijzigd bij die van 13 December 1924 en 1 April 1925*, te verleenen aan de minvermogende die voor eigen gebruik gekocht hebben of zullen kopen een huis geschikt voor het huisvesten eener familie en dat gebouwd werd of zal gebouwd worden door de bouwmaatschappijen, welke aangenomen zijn door de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken of door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas, *hetzij door het Koning Albert Fonds. fr. 3,000,000 »*

Simple complément de libellé.

L'arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1925 reporte au 1<sup>er</sup> janvier 1926 la date extrême successivement fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1924 et au 30 avril 1925, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 13 février 1924 et par l'arrêté du 13 décembre 1924, pour l'introduction des demandes tendant à obtenir la prime supplémentaire compensatoire des droits d'enregistrement et de transcription et alloue également la prime aux acquéreurs des maisons construites par le Fonds du Roi Albert.

TABEAU II.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ART. 6<sup>bis</sup> (nouveau). — *Recettes des services frigorifiques (en liquidation) . . . fr. 6,100,000 »*

TABEL II.

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

ART. 6<sup>bis</sup> (nieuw). — *Ontvangsten der koel- en vriesdiensten (in liquidatie). . . fr. 6,100,000 »*

Les crédits nécessaires au fonctionnement des services frigorifiques figurant aux Dépenses extraordinaires (art. 86<sup>bis</sup> nouveau), les recettes à provenir de l'exploitation de ces services doivent être portées au tableau II (Recettes extraordinaires).

Ces recettes s'élèvent à 6,100,000 francs, savoir :

1° Produit de la location de cubes frigorifiques . . . . fr.	4,800,000	»
2° Produit de la location de moyens de transport. . . . .	500,000	»
3° Produit de la vente de glace . . . . .	300,000	»
4° Location d'immeubles et recettes diverses . . . . .	500,000	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	6,100,000	»
	<hr/>	

(5)